

Communauté de communes du Grand Châteaudun

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 octobre 2017 - 20h30

PROCÈS VERBAL

Monsieur Alain VENOT, Président, ouvre la séance et fait l'appel des présents.

Étaient présents:

M. Alain VENOT, **président,**

MM. Philippe VIGIER, Philippe MASSON, Serge FAUVE, Marc KIBLOFF, Claude TÉROUINARD, Jean-Yves DEBALLON, Jean-Paul BOUDET, Olivier LECOMTE, Hugues d'AMÉCOURT, Bruno PERRY et Serge HENAULT, **vice-présidents,**

Mme Francine BADAIRE, MM. Patrick FOLLEAU, Didier NEVEU et Didier RENVOISÉ, **membres du bureau,**

MM. Bertrand ARBOGAST et Jean-Yves BALLOUARD, Mme Alice BAUDET, M. Damien BESLAY, Mme Marie-Pierre BERRY, MM. Patrice BEZARD et Emmanuel BIWER, Mme Nadège BOISSIÈRE, MM. Luc BONVALLET, Bruno BROCHARD, Patrick CAILLARD, Xavier CHABANNES, Jean COCHARD, Pierre DEAUCOURT, Jean-Luc DEFRANCE, Jean-Paul DUPONT, Alain EDMOND, Philippe GASSELIN, Daniel HÉLION et Olivier HOUDY, Mme Sihame KHALIL, MM. Philippe JUBAULT, Claude JUMEAU, Pascal LAVAINNE et Jérôme LEClerc, Mme Marie LEVASSOR, MM. Pierre LUCAS, Franck MARCHAND, Jérôme PHILIPPOT et Philippe PINSARD, Mme Paulette PODSKOCOVA, M. Alain ROUSSEAU, Mme Nathalie SALIN, Mme Alice SÉGU, M. Fabien VERDIER, Mme Jeanine VILLETTE, **conseillers communautaires.**

Étaient excusés :

M. Roland ANTHOINE, remplacé par M. Daniel HÉLION,
Mme Élisabeth BEAUDOUX,
M. Odil BILLARD,
M. Philippe DUPRIEU, pouvoir M. Alain VENOT,
M. Joël FERRÉ,
M. Didier HUGUET,
M. Bruno JORRY,
M. Vincent LHOPITEAU,
M. François MALZERT, remplacé par M. Claude JUMEAU,
M. Jean-Yves PANAIS,
M. Dominique PRIEUR, remplacé par M. Olivier HOUDY,
M. Sid-Ahmed ROUIDI, pouvoir M. Serge HENAULT,
M. Étienne TRIAU, pouvoir M. Philippe JUBAULT,
M. Bertrand VIRON.

Secrétaire de séance : M. Philippe MASSON.

Monsieur le Président demande l'accord des membres du conseil communautaire pour ajouter à l'ordre du jour le rapport relatif aux attributions de compensations provisoires 2017 qui prend en compte de la part départementale de taxe d'habitation pour les communes de l'ex-communauté de communes du Dunois.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, donne son accord pour l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'exceptionnellement, la séance est filmée et retransmis en direct sur 28TV.

2017 257 : APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 28 JUIN ET 26 JUILLET 2017

Les membres du conseil n'ayant exprimé aucune observation, ni demande de modification tant sur le fond que sur la forme, les procès-verbaux des séances du conseil communautaire des 28 juin et 26 juillet 2017 sont approuvés à l'unanimité.

2017 258 : ÉLECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT

M. le Président expose :

La composition du bureau de la communauté de communes est régie par l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT), qui dispose que cette instance est composée du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Par délibération n° 2017 004 du 3 janvier 2017, le conseil communautaire a décidé de constituer un bureau formé du président, de quinze vice-présidents et de quatre autres membres. En conséquence, le conseil a élu les vice-présidents et les autres membres du bureau par délibérations n° 2017 005 à n° 2017 020 du même jour.

Du fait de l'élection de M. Philippe VIGIER au mandat de député d'Eure-et-Loir le 18 juin 2017, ses fonctions de vice-président ont pris fin, en application des articles LO 141-1 et LO 151 du code électoral, dans leur rédaction issues de la loi organique n° 2014-125 du 14 février 2014.

Il convient de procéder à l'élection d'un quinzième vice-président.

Il est rappelé que les votes ont lieu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le conseil communautaire étant composé de 63 membres, la majorité absolue est de 32.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Les candidats à la fonction de vice-président sont invités à se faire connaître.

M. Fabien VERDIER demande au Président quelle délégation sera accordée à ce vice-président et quel sera le devenir de la délégation relative à la contractualisation.

M. le Président répond que la délégation sera attribuée en fonction du vice-président élu et en concertation avec lui.

M. Philippe VIGIER propose la candidature de M. Didier RENVOISÉ.

Mme Alice SÉGU présente sa candidature.

M. Alain ROUSSEAU explique qu'il ne se présentera pas en raison de la candidature de Mme Alice SÉGU et exprime le souhait d'une meilleure parité hommes/femmes au sein du bureau communautaire.

Mme Alice SÉGU rappelle qu'à ce jour aucune femme n'est vice-président et souhaite qu'il ait une mixité.

M. Didier RENVOISÉ est candidat.

Mme Alice SÉGU est candidate.

Après que chaque conseiller communautaire ait remis son bulletin de vote dans l'urne, le scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers en exercice :	63
Nombre de délégués présents :	51
Nombre de votants :	54
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	53
Nombre de bulletins blancs :	2
Nombre de bulletins nuls :	-
Suffrages exprimés :	51
Majorité absolue :	26

Le scrutin a donné les résultats suivants :

M. Didier RENVOISÉ	36 voix
Mme Alice SÉGU	13 voix
M. Patrick FOLLEAU	2 voix

M. Didier RENVOISÉ ayant obtenu la majorité absolue au premier tour est élu vice-président.

2017 259 : ÉLECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

M. le Président expose :

La composition du bureau de la communauté de communes est régie par l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT), qui dispose que cette instance est composée du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Par délibération n° 2017_004 du 3 janvier 2017, le conseil communautaire a décidé de constituer un bureau formé du président, de quinze vice-présidents et de quatre autres membres. En conséquence, le conseil a élu les vice-présidents et les autres membres du bureau par délibérations n° 2017_005 à n° 2017_020 du même jour.

Du fait de l'élection de M. Philippe VIGIER au mandat de député d'Eure-et-Loir le 18 juin 2017, ses fonctions de vice-président ont pris fin, en application des articles LO 141-1 et LO 151 du code électoral.

Il est procédé ce jour à l'élection d'un quinzième vice-président.

Par délibération n° 2017 020 du 3 janvier 2017, le conseil communautaire a élu comme membres du bureau autres que le président et les vice-présidents Mme Francine BADAIRE, MM. Patrick FOLLEAU, Didier NEVEU et Didier RENVOISÉ.

Si le choix du conseil communautaire au poste de quinzième vice-président se porte sur l'un des quatre membres du bureau désigné par la délibération n° 2017_020, il convient alors de pourvoir à son remplacement.

Dans ce cas, les votes ont lieu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le conseil communautaire étant composé de 63 membres, la majorité absolue est de 32.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Le cas échéant, les candidats à la fonction de membre du bureau sont invités à se faire connaître.

M. le Président propose la candidature de M. Philippe VIGIER.

M. Philippe VIGIER est candidat.

Après que chaque conseiller communautaire ait remis son bulletin de vote dans l'urne, le scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers en exercice :	63
Nombre de délégués présents :	51
Nombre de votants :	54
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	54
Nombre de bulletins blancs :	5
Nombre de bulletins nuls :	2
Suffrages exprimés :	47
Majorité absolue :	24

Le scrutin a donné les résultats suivants :

M. Philippe VIGIER	45 voix
Mme Alice SEGU	2 voix

M. Philippe VIGIER ayant obtenu la majorité absolue au premier tour est élu membre du bureau.

2017 260 : INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES - AJUSTEMENT

M. le Président expose :

Les indemnités de fonction des élus intercommunaux sont régies par l'article L. 5211-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT), qui dispose notamment que les indemnités maximales votées par le conseil d'une communauté de communes pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par décret en Conseil d'État, par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Les plafonds indemnitaires correspondants sont déterminés en appliquant un barème fixé par l'article R. 5214-1 du CGCT, défini comme suit pour les communautés de communes de 20 000 à 49 999 habitants :

- indemnité de fonction maximale pour le président 67,50 %,
- indemnité de fonction maximale pour chaque vice-président 24,73 %.

Le montant total des indemnités versées est établi en fonction d'une enveloppe indemnitaire globale, « déterminée en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de président et les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de vice-président, correspondant soit au nombre maximal de vice-présidents qui résulterait de l'application des deuxième et troisième alinéas de l'article L. 5211-10 à l'organe délibérant qui comporterait un nombre de membres déterminé en application des III à VI de l'article L. 5211-6-1, soit au nombre existant de vice-présidences effectivement exercées, si celui-ci est inférieur » (article L. 5211-12, alinéa 2).

L'organe délibérant déterminé en application des III à VI de l'article L. 5211-6-1 est celui pour lequel s'applique le droit commun, hors accord local de gouvernance. C'est le cas pour le Grand Châteaudun, dont l'assemblée compte 63 conseillers communautaires.

Les deuxième et troisième alinéas de l'article L. 5211-10 sont rédigés comme suit :

« Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Pour les métropoles, le nombre de vice-présidents est fixé à vingt.

« Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre. »

Ainsi, pour l'enveloppe indemnitaire applicable au Grand Châteaudun, le nombre de vice-présidents à prendre en compte est de 20 % de 63, soit 12,6, arrondi à l'entier supérieur, soit 13.

En conséquence, et s'agissant d'une communauté de communes de 20 000 à 49 999 habitants, le calcul est le suivant :

$$(1 \times 67,50 \%) + (13 \times 24,73 \%) = 388,99 \%$$

Or, les indemnités de fonction des élus communautaires du Grand Châteaudun ont été fixées par la délibération n° 2017_058 du 16 janvier 2017, complétée par la délibération n° 2017_140 du 19 avril 2017, en référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, avec les pourcentages suivants :

- président 63,80 %,
- vice-présidents (quinze) 23,38 %,
- conseillers communautaires membres du bureau (quatre) 6,00 %.

Les pourcentages cumulés s'élèvent donc à :

$$(1 \times 63,80 \%) + (15 \times 23,38 \%) + (4 \times 6,00 \%) = 438,50 \%$$

Aussi convient-il d'ajuster le dispositif délibéré les 16 janvier et 19 avril 2017.

Il propose au conseil communautaire d'adopter les taux suivants :

- président 56,18 %,
- vice-présidents (quinze) 20,58 %,
- conseillers communautaires membres du bureau (quatre) 6,00 %.

Dans ces conditions, les pourcentages cumulés s'élèveraient à :

$$(1 \times 56,18 \%) + (15 \times 20,58 \%) + (4 \times 6,00 \%) = 388,88 \%,$$

en conformité avec les dispositions précitées du CGCT.

Enfin, il résulte de l'alinéa 5 de l'article L. 5211-12 du CGCT que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

Du fait des modifications de la composition du bureau communautaire du Grand Châteaudun et du calcul des indemnités dans les conditions proposées plus haut, il convient d'actualiser ce tableau.

M. Fabien VERDIER demande de rappeler le montant des indemnités attribuées aux élus communautaires.

M. le Président indique que leurs montants mensuels bruts s'élèvent à environ 2 200 € pour les fonctions de président, 800 € pour celles de vice-président, 230 € pour les conseillers membres du bureau.

M. Philippe VIGIER demande quel montant d'indemnités perçoit un conseiller régional.

M. Fabien VERDIER indique que l'indemnité mensuelle de fonction des conseillers régionaux a été fixée à 2 200 € bruts.

M. le Président précise que ces ajustements correspondent à une diminution et souligne que les montants des indemnités doivent être mesurés à l'aune de l'engagement que suppose l'exercice d'un mandat local.

M. Fabien VERDIER considère qu'il est nécessaire d'être transparent vis-à-vis des administrés, et qu'être conseiller régional correspond à un seul mandat, alors que pour la communauté de commune, il y a cumul de plusieurs mandats, maire et président ou vice-président.

M. le Président répond qu'il ne veut pas répondre à la démagogie : être maire suppose une importante mobilisation. Le mandat de maire demande une présence très importante et avec celui de président d'un EPCI, c'est au minimum 70 h / semaine.

M. Philippe VIGIER demande d'arrêter de faire de l'antiparlementariste, qui est un sport national. Il rappelle que les représentants du peuple sont issus de l'élection. L'État a supprimé la réserve parlementaire qui est maintenant regrettée.

Monsieur le président demande d'arrêter les polémiques incessantes.

Vu l'exposé de M. le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-10, L. 5211-12, R. 5214-1,

Vu les délibérations du 3 janvier 2017 n° 2017 001 portant installation du conseil, n° 2017 003 d'élection du président, n° 2017 004 relative à la composition du bureau, n° 2017 005 à n° 2017 020 d'élection des vice-présidents,

Vu les délibérations de ce jour d'élection d'un vice-président et d'un membre du bureau,

Vu les délibérations n° 2017 058 du 16 janvier 2017 et n° 2017 140 du 19 avril 2017 relatives aux indemnités de fonction des élus communautaires,

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil communautaire, avec 53 voix pour et 1 abstention (M. Fabien VERDIER) :

- approuvent la modification des délibérations n° 2017 058 du 16 janvier 2017 et n° 2017 140 du 19 avril 2017 susvisées,

- définissent les indemnités de fonction des élus communautaires par application des barèmes suivants au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :

- président	56,18 %
- vice-président	20,58 %
- conseiller communautaire membre du bureau	6,00 %

- chargent le président de mettre en œuvre cette décision.

2017 261 : ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL INTERDÉPARTEMENTAL (EPFLI) « FONCIER CŒUR DE FRANCE » - DÉSIGNATION DE CINQ DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET CINQ DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

M. le Président expose :

Par délibération n° 2017-244 du 28 juin 2017, le conseil communautaire a donné son accord pour adhérer à l'établissement public foncier local interdépartemental (EPFLI) « Foncier cœur de France ».

Chaque EPCI détermine par délibération ses représentants à l'assemblée générale. Le nombre de délégués titulaires est fonction de la population de l'EPCI. Le nombre de délégués suppléants est égal au nombre de délégués titulaires.

Chaque délégué titulaire a un délégué suppléant attitré, désigné en même temps que le délégué titulaire.

Les statuts de l'EPFLI prévoient cinq titulaires à l'assemblée générale pour les EPCI dont le nombre d'habitants est compris entre 20 001 et 70 000.

Nombre d'habitants couvert par l'EPCI	Nombres de délégués titulaires à l'assemblée générale
De 0 à 10 000 habitants	2
De 10 001 à 20 000 habitants	3
De 20 001 à 70 000 habitants	5
De 70 001 à 150 000 habitants	6
Puis 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par tranche de 40 000 habitants supplémentaires	1/40 000 habitants

En conséquence, il est nécessaire de procéder à la désignation cinq délégués titulaires et cinq délégués suppléants.

Sont candidats :

Comme titulaires	Comme suppléants
M. Philippe DUPRIEU	M. Emmanuel BIWER
M. Odil BILLARD	M. Alain ROUSSEAU
M. Jean-Yves DEBALLON	M. Hugues d'AMÉCOURT
M. Didier NEVEU	M. Didier RENVOISÉ
M. Olivier LECOMTE	M. Vincent LHOPITEAU

Vu l'exposé de M. le Président,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le conseil communautaire désigne les cinq délégués titulaires et cinq suppléants suivants.

Noms et prénoms des titulaires	Noms et prénoms des suppléants attitrés
M. Philippe DUPRIEU	M. Emmanuel BIWER
M. Odil BILLARD	M. Alain ROUSSEAU
M. Jean-Yves DEBALLON	M. Hugues d'AMÉCOURT
M. Didier NEVEU	M. Didier RENVOISÉ
M. Olivier LECOMTE	M. Vincent LHOPITEAU

La présente délibération sera notifiée à l'EPFLI « Foncier cœur de France ».

2017 262 : FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL) - PARTICIPATION FINANCIÈRE

M. le Président expose :

Le fonds de solidarité pour le logement (FSL), créé par la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, s'adresse aux personnes ou aux ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir. Depuis le 1^{er} janvier 2015, ce fonds est géré par les départements.

Dans ce cadre, le président du conseil départemental a adressé une demande de participation au titre de 2017. En effet, le FSL est abondé par le département, la CAF, la MSA, les communautés, communes et CCAS, les bailleurs sociaux et les fournisseurs d'énergie.

Sur l'année 2016, le FSL a été destinataire de 6 050 demandes. 4 612 ménages euréliens ont ainsi pu bénéficier d'aide à l'accès, au maintien ou d'un accompagnement social spécifique logement.

Pour les bailleurs sociaux, la participation a été fixée par le comité de pilotage du FSL à 3 € par logement. C'est à ce titre qu'est sollicitée la CCGC, qui est propriétaire de 16 logements. Le montant de la participation financière de la communauté s'élève donc à $16 \times 3 \text{ €} = 48 \text{ €}$.

Le bureau communautaire, réuni le 11 septembre 2017, y a émis un avis favorable.

Il propose au conseil communautaire de décider du versement d'une participation financière de 48 € au fonds de solidarité pour le logement (FSL) au titre de l'année 2017.

Vu l'exposé de M. le Président,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Les membres du conseil communautaire approuvent le versement d'une participation financière de 48 € au fonds de solidarité pour le logement (FSL) au titre de l'année 2017.

2017_263 : PAYS DUNOIS - NOMBRE DES MEMBRES DU BUREAU ET ADRESSE DU PAYS DUNOIS - MODIFICATION DES STATUTS

M. Philippe VIGIER, membre du bureau, expose :

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017031-0001 du 31 janvier 2017 portant sur la modification du périmètre du syndicat du Pays Dunois, suite à l'intégration notamment des communes de Bullou, Brou, La Bazouche-Gouët, Gohory, Chapelle-Guillaume, Moulhard, Unverre et Yèvres,

Vu la délibération du comité syndical du Pays Dunois n° 2017-18 du 6 juillet 2017 qui modifie l'adresse du siège du Pays Dunois ainsi que le nombre de représentants élus au bureau,

Considérant les statuts du syndicat du Pays Dunois, qui, à leur article 4, précisent que toute modification des statuts sera examinée selon les dispositions de l'article L. 5212-27 du code général des collectivités territoriales,

En conséquence, il demande au conseil communautaire :

- d'approuver les deux modifications des statuts du syndicat du Pays Dunois concernant l'adresse de son siège et le nombre de représentants au sein du bureau (passage de 15 à 18 membres),
- d'inviter M. le Président du Pays Dunois, à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération

Vu l'exposé de M. Philippe VIGIER,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Les membres du conseil communautaire,

- approuvent les deux modifications des statuts du syndicat du Pays Dunois concernant l'adresse de son siège et le nombre de représentants au sein du bureau (passage de 15 à 18 membres),
- invitent M. le Président du Pays Dunois, à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

2017 264 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. Serge HÉNAULT, vice-président, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil de fixer l'effectif des emplois permanents et non permanents à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

En termes d'emplois non permanents, considérant les situations suivantes :

À compter du 1^{er} octobre 2017, la crèche de Brou sera sans direction. Le poste n'ayant pas encore été pourvu, il convient de mettre en place une solution temporaire pour assurer le fonctionnement de la structure dans le respect des règles des quotas d'encadrement des jeunes enfants.

Les heures dites de « direction » (9 hebdomadaires) seront assurées temporairement par un agent titulaire et à temps partiel déjà dans les effectifs de l'EPCI. Cependant, des heures effectuées par un agent du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture devront être assurées, temporairement, par un agent à recruter.

Par conséquent, il propose d'ouvrir un poste pour accroissement temporaire d'activité à temps non complet de 28 hebdomadaires au grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe.

Lors de sa séance du 26 juillet dernier, le conseil communautaire a ouvert des postes d'enseignement artistique conformément à la reprise des activités de l'association gérant l'école de musique d'Arrou. Les postes étant vacants au moment de la rentrée, une partie des heures ont été redéployées sur des agents communautaires en poste. Malgré tout, des heures d'enseignement de percussions et de flûte restent non-couvertes.

Ces heures étant initialement confondues dans un volume d'heures pluridisciplinaires et suite au redéploiement effectué, il convient, par délibération, de les subdiviser ainsi :

- 2 heures hebdomadaires de percussion ;
- 1 heure hebdomadaire de flûte.

Par conséquent, il propose d'ouvrir deux postes non permanents à temps non-complet aux grades d'assistant d'enseignement artistique ou assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe ou assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, l'un pour 2 heures hebdomadaires et l'autre 1 heure.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Les membres du conseil communautaire,

- décident d'ouvrir un poste pour accroissement temporaire d'activité à temps non complet de 28 heures hebdomadaires au grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe,
- décident d'ouvrir deux postes non permanents à temps non-complet aux grades d'assistant d'enseignement artistique ou assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe ou assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, l'un pour 2 heures hebdomadaires et l'autre 1 heure.

2017 265 : FONDS DE CONCOURS APPORTÉS PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - ATTRIBUTION

M. le Président expose :

Les fonds de concours versés par la communauté de communes du Grand Châteaudun aux communes membres constituent une modalité essentielle de solidarité financière.

Leur règlement d'attribution a été adopté par délibération n° 2017 249 du 26 juillet 2017.

Il rappelle que ce dispositif est destiné à soutenir les projets communaux, en aidant à la construction, l'extension, la réhabilitation ou la rénovation d'équipements. L'enveloppe affectée sur 2017-2020 s'élève à 10 € par habitant et par an, en tenant compte des populations communales 2016.

Il propose de décider de l'attribution de fonds de concours, dans les conditions suivantes.

Demande de fonds de concours de la commune de Dampierre-sous-Brou

Date de la demande : 25 juillet 2017, reçue le 26 juillet 2017.

Population municipale 2016 : 507 habitants.

Enveloppe annuelle affectée à la commune : 5 070,00 €.

Projet pour lequel est demandé le fonds de concours : **aménagement de voirie dans le cimetière communal pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.**

Coût HT

18 482,62 €

Financement :

FDI 2017 (département) - 40,58 %	7 500,00 €
Fonds de concours communautaire - 27,43 %	5 070,00 €
Total subventions - 68,01 %	12 570,00 €
Autofinancement communal HT - 31,99 %	5 912,62 €
Proposition d'attribution de fonds de concours :	5 070,00 €
Solde de l'enveloppe annuelle disponible :	-

**Demande de fonds de concours
de la commune de Donnemain-Saint-Mamès**

Date de la demande : 21 août 2017, reçue le 23 août 2017.

Population municipale 2016 : 702 habitants.

Enveloppe annuelle affectée à la commune : 7 020,00 €.

Projet pour lequel est demandé le fonds de concours : **rénovation et extension des vestiaires du stade municipal de Donnemain-Saint-Mamès.**

Coût HT	21 371,69 €
<u>Financement :</u>	
DETR 2017 (État) - 19,99 %	4 274,00 €
FDI 2017 (département) - 30,00 %	6 412,00 €
Fonds de concours communautaire - 30,00 %	6 411,00 €
Total subventions - 80,00 %	17 097,00 €
Autofinancement communal HT - 20,00 %	4 274,69 €
Proposition d'attribution de fonds de concours :	6 411,00 €
Solde de l'enveloppe annuelle disponible :	609,00 €

**Demande de fonds de concours
de la commune de La Chapelle-du-Noyer**

Date de la demande : 8 septembre 2017, reçue le 11 septembre 2017.

Population municipale 2016 : 1 098 habitants.

Enveloppe annuelle affectée à la commune : 10 980,00 €.

Projet pour lequel est demandé le fonds de concours : **travaux de voirie rue de Nermont, réfection d'un chemin d'accès rue de la Plaine Basse.**

Coût HT	54 044,00 €
<u>Financement :</u>	
Fonds de concours communautaire - 19,58 %	10 580,00 €
Total subventions - 19,58 %	10 580,00 €
Autofinancement communal HT - 80,42 %	43 464,00 €
Proposition d'attribution de fonds de concours :	10 580,00 €
Solde de l'enveloppe annuelle disponible :	400,00 €

Demande de fonds de concours

de la commune de Cloyes-les-Trois-Rivières

Date de la demande : 29 août 2017, reçue le 12 septembre 2017.

Population municipale 2016 : 5 773 habitants.

Enveloppe annuelle affectée à la commune : 57 730,00 €.

Projet pour lequel est demandé le fonds de concours : **remise en état de la voirie rue du Buisson, création de stationnements au lotissement des Chevreuils, à Douy.**

Coût HT	102 247,70 €
<u>Financement :</u>	
Fonds de concours communautaire - 56,46 %	57 730,00 €
Total subventions - 56,46 %	57 730,00 €
Autofinancement communal HT - 43,54 %	44 517,70 €
Proposition d'attribution de fonds de concours :	57 730,00 €.
Solde de l'enveloppe annuelle disponible :	-

**Demande de fonds de concours
de la commune de Châteaudun**

Date de la demande : 6 septembre 2017, reçue le 12 septembre 2017.

Population municipale 2016 : 13 226 habitants.

Enveloppe annuelle affectée à la commune : 132 260,00 €.

Projet pour lequel est demandé le fonds de concours : **extension-reconstruction de l'école élémentaire Édouard-Caniaux, place Solange-Silly.**

Coût HT	1 796 936,00 €
<u>Financement :</u>	
DETR (État) - 21,67 %	389 445,00 €
FDI (département) - 18,36 %	330 000,00 €
Fonds de concours communautaire - 7,36 %	132 260,00 €
Total subventions - 47,40 %	851 705,00 €
Autofinancement communal HT - 52,60 %	945 231,00 €
Proposition d'attribution de fonds de concours :	132 260,00 €
Solde de l'enveloppe annuelle disponible :	-

**Demande de fonds de concours
de la commune de Gohory**

Date de la demande : 14 septembre 2017, reçue le 15 septembre 2017.

Population municipale 2016 : 333 habitants.

Enveloppe annuelle affectée à la commune : 3 330,00 €.

Projet pour lequel est demandé le fonds de concours : **travaux eau pluviale Toussard, réhabilitation d'une chaudière et travaux complémentaires.**

Coût HT	11 642,00 €
Financement :	
FDI (département) - 15,38 %	1 791,00 €
Fonds de péréquation - 35,00 %	4 074,70 €
Fonds de concours communautaire - 28,35 %	3 300,00 €
Total subventions - 78,73 %	9 165,70 €
Autofinancement communal HT - 21,27 %	2 476,30 €
Proposition d'attribution de fonds de concours :	3 300,00 €
Solde de l'enveloppe annuelle disponible :	30,00 €

M. Philippe VIGIER rappelle que ces fonds de concours sont la traduction de solidarité avec les communes. Il souligne la souplesse du règlement d'attribution.

M. Claude TÉROUINARD abonde dans ce sens.

M. Alain ROUSSEAU considère que ce système est plus pertinent que la réserve parlementaire.

M. Philippe VIGIER rappelle sa position sur ce sujet.

Vu l'exposé de M. le Président,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Les membres du conseil communautaire,

Décident d'attribuer aux différentes communes, les fonds de concours tels qu'exposés par les communes, dans les plans de financements cités ci-dessus.

2017 266 : VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017 ANNEXE SPANC 700-01

M. Marc KIBLOFF, vice-président expose

Il propose au conseil communautaire de voter par nature le budget supplémentaire 2017 annexe du service public d'assainissement non-collectif (SPANC) 700-01 afin d'intégrer les résultats et d'approuver les montants par chapitre, présentés ci-dessous dans le tableau.

Pour mémoire l'affectation des résultats approuvée était :

- R002 :	910,49 €,
- R001 :	41 382,60 €,
- 1068 :	0,00 €,
- RAR dépenses et recettes :	0,00 €.

Il propose de ventiler les excédents au chapitre 011 et 21.

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP VOTE 2017	BS	VOTE + BS
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	43 300,00 €	910,49 €	44 210,49 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	- €	- €	- €
66	CHARGES FINANCIERES	- €	- €	- €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	100,00 €	- €	100,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		43 400,00 €	910,49 €	44 310,49 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	- €	- €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	- €	- €	- €
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION		- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		43 400,00 €	910,49 €	44 310,49 €

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	43 400,00 €	910,49 €	44 310,49 €
---------------------------------------------------	--------------------	-----------------	--------------------

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP VOTE 2017	BS	VOTE + BS
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service	33 700,00 €	- €	33 700,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	- €	- €	- €
74	DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	- €	- €	- €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	- €	- €	- €
76	PRODUITS FINANCIERS	- €	- €	- €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 700,00 €	- €	9 700,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE D'EXPLOITATION		43 400,00 €	- €	43 400,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	- €	- €	- €
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE D'EXPLOITATION		- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		43 400,00 €	- €	43 400,00 €
002	RESULTAT REPORTE	- €	910,49 €	910,49 €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		43 400,00 €	910,49 €	44 310,49 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2017	BS	VOTE + BS
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	- €	- €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	- €	- €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- €	41 382,60 €	41 382,60 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT		- €	41 382,60 €	41 382,60 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	- €	- €	- €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT		- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		- €	41 382,60 €	41 382,60 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	- €	41 382,60 €	41 382,60 €
-----------------------------------------------------	------------	--------------------	--------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2017	BS	VOTE + BS
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €	- €	- €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	- €	- €	- €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES REELLES INVESTISSEMENT		- €	- €	- €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	- €	- €	- €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT		- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		- €	- €	- €
001	RESULTAT REPORTE	- €	41 382,60 €	41 382,60 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		- €	41 382,60 €	41 382,60 €

Il propose au conseil communautaire d'approuver le budget supplémentaire 2017 du budget annexe du service public d'assainissement non-collectif (SPANC) 700-01.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Les membres du conseil communautaire,

Approuvent le budget supplémentaire 2017 du budget annexe du service public d'assainissement non-collectif (SPANC) 700-01.

2017 267 : VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017 ANNEXE ASSAINISSEMENT (ex CCD) 700-02

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Il propose au conseil communautaire de voter par nature le budget supplémentaire 2017 annexe assainissement (ex-communauté de communes du Dunois) 700-02 afin d'intégrer les résultats et d'approuver les montants par chapitre, présentés ci-dessous dans le tableau.

Pour mémoire l'affectation des résultats approuvée était :

- R002 :	501 057,19 €,
- R001 :	25 431,28 €,
- 1068 :	0,00 €,
- RAR dépenses et recettes :	0,00 €.

Il propose de ventiler les excédents sur les chapitres 011, 012, 65, 67 et 21.

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP VOTE 2017	BS	VOTE + BS
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	30 700,00 €	300 000,00 €	330 700,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	100 000,00 €	150 000,00 €	250 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000,00 €	30 000,00 €	31 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	172 000,00 €		172 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00 €	21 057,19 €	22 057,19 €
022	DEPENSES IMPREVUES	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		304 700,00 €	501 057,19 €	805 757,19 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	85 300,00 €		85 300,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	300 000,00 €	- €	300 000,00 €
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION		385 300,00 €	- €	385 300,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		690 000,00 €	501 057,19 €	1 191 057,19 €

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	690 000,00 €	501 057,19 €	1 191 057,19 €
---------------------------------------------------	---------------------	---------------------	-----------------------

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP VOTE 2017	BS	VOTE + BS

013	ATTENUATIONS DE CHARGES	- €	- €	- €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service	630 000,00 €	- €	630 000,00 €
74	DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	- €	- €	- €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	- €	- €	- €
76	PRODUITS FINANCIERS	- €	- €	- €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE D'EXPLOITATION		630 000,00 €	- €	630 000,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	60 000,00 €	- €	60 000,00 €
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE D'EXPLOITATION		60 000,00 €	- €	60 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		690 000,00 €	- €	690 000,00 €
002	RESULTAT REPORTE	- €	501 057,19 €	501 057,19 €

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	690 000,00 €	501 057,19 €	1 191 057,19 €
---------------------------------------------------	---------------------	---------------------	-----------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2017	BS	VOTE + BS

16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	208 500,00 €	- €	208 500,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	- €	- €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	355 000,00 €	25 431,28 €	380 431,28 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT		563 500,00 €	25 431,28 €	588 931,28 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	60 000,00 €	- €	60 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT		60 000,00 €	- €	60 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		623 500,00 €	25 431,28 €	648 931,28 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	623 500,00 €	25 431,28 €	648 931,28 €
-----------------------------------------------------	---------------------	--------------------	---------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2017	BS	VOTE + BS
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €	- €	- €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	- €	- €	- €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	238 200,00 €		238 200,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES INVESTISSEMENT		238 200,00 €	- €	238 200,00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	85 300,00 €		85 300,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	300 000,00 €	- €	300 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		- €	- €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT		385 300,00 €	- €	385 300,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		623 500,00 €	- €	623 500,00 €
001	RESULTAT REPORTE	- €	25 431,28 €	25 431,28 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		623 500,00 €	25 431,28 €	648 931,28 €

Il propose au conseil communautaire d'approuver le budget supplémentaire 2017 du budget annexe assainissement (ex-communauté de communes du Dunois) 700-02.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Les membres du conseil communautaire approuvent le budget supplémentaire 2017 du budget annexe assainissement (ex-communauté de communes du Dunois) 700-02.

2017 268 : VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017 ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (ex CC3R) 700-03

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose

Il propose au conseil communautaire de voter par nature le budget supplémentaire 2017 annexe assainissement collectif (ex-communauté de communes des Trois Rivières) 700-03 afin d'intégrer les résultats et d'approuver les montants par chapitre, présentés ci-dessous dans le tableau.

Pour mémoire l'affectation des résultats approuvée était :

- R002 :	233 591,56 €,
- D001 :	120 227,27 €,
- 1068 :	22 599,47 €,
- RAR dépenses :	565 000,00 €,
- RAR recettes :	662 627,80 €.

Dans une perspective d'uniformisation des futurs tarifs, il propose de conserver l'excédent de fonctionnement et de recourir à l'emprunt, conformément au plan de financement initial.

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP VOTE 2017	BS	VOTE + BS
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	63 800,00 €	150 000,00 €	213 800,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	72 600,00 €	27 400,00 €	100 000,00 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	6 500,00 €		6 500,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 900,00 €	40 000,00 €	45 900,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	173 000,00 €		173 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 600,00 €	16 191,56 €	25 791,56 €
022	DEPENSES IMPREVUES		- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	331 400,00 €	233 591,56 €	564 991,56 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	113 200,00 €		113 200,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	252 000,00 €	- €	252 000,00 €
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	- €	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	365 200,00 €	- €	365 200,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	696 600,00 €	233 591,56 €	930 191,56 €

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	696 600,00 €	233 591,56 €	930 191,56 €
---------------------------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP VOTE 2017	BS	VOTE + BS
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	- €		- €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service	627 300,00 €		627 300,00 €
74	DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	- €		- €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	100,00 €		100,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	- €		- €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €		- €
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	627 400,00 €	- €	627 400,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	69 200,00 €		69 200,00 €
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION			- €
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION	69 200,00 €	- €	69 200,00 €
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	696 600,00 €	- €	696 600,00 €
002	RESULTAT REPORTE	- €	233 591,56 €	233 591,56 €

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	696 600,00 €	233 591,56 €	930 191,56 €
---------------------------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES					
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2017	RAR	BS	VOTE + BS
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	191 300,00 €		- €	191 300,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 000,00 €	15 000,00 €		20 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	80 000,00 €			80 000,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	240 000,00 €	550 000,00 €		790 000,00 €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	516 300,00 €	565 000,00 €	- €	1 081 300,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	69 200,00 €			69 200,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	2 200 000,00 €			2 200 000,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT	2 269 200,00 €	- €	- €	2 269 200,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 785 500,00 €	565 000,00 €	- €	3 350 500,00 €
001	RESULTAT NEGATIF REPORTE	- €		120 227,27 €	120 227,27 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 785 500,00 €	565 000,00 €	120 227,27 €	3 470 727,27 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES					
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2017	RAR	BS	VOTE + BS
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €		- €	- €
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			22 599,47 €	22 599,47 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	101 000,00 €	548 596,00 €		649 596,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	119 300,00 €	114 031,80 €		233 331,80 €
	TOTAL DES RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	220 300,00 €	662 627,80 €	22 599,47 €	905 527,27 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	113 200,00 €			113 200,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	252 000,00 €			252 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	2 200 000,00 €			2 200 000,00 €
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT	2 565 200,00 €	- €	- €	2 565 200,00 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 785 500,00 €	662 627,80 €	22 599,47 €	3 470 727,27 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 785 500,00 €	662 627,80 €	22 599,47 €	3 470 727,27 €

Il propose au conseil communautaire d'approuver le budget supplémentaire 2017 du budget annexe assainissement collectif (ex-communauté de communes des Trois Rivières) 700-03.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Les membres du conseil communautaire approuvent le budget supplémentaire 2017 du budget annexe assainissement collectif (ex-communauté de communes des Trois Rivières) 700-03.

2017 269 : VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017 ANNEXE PRODUCTION D'EAU POTABLE (ex CC3R) 700-04

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose

Il propose au conseil communautaire de voter par nature le budget supplémentaire 2017 annexe production d'eau potable (ex-communauté de communes des Trois Rivières) 700-04 afin d'intégrer les résultats et d'approuver les montants par chapitre, présentés ci-dessous dans le tableau.

Pour mémoire l'affectation des résultats approuvée était :

- R002 :	1 573 142,51 €,
- R001 :	612 591,32 €,
- 1068 :	0,00 €,
- RAR dépenses :	220 000,00 €,
- RAR recettes :	141 441,00 €.

Compte tenu des excédents, il propose d'enlever la ligne d'emprunt prévue au budget primitif.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP VOTE 2017	BS	VOTE + BS
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	200 200,00 €	1 273 142,51 €	1 473 342,51 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	86 030,00 €	100 000,00 €	186 030,00 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS			- €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5,00 €	100 000,00 €	100 005,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	48 000,00 €		48 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	100 000,00 €	100 000,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		334 235,00 €	1 573 142,51 €	1 907 377,51 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 765,00 €		4 765,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	173 000,00 €	- €	173 000,00 €
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		177 765,00 €	- €	177 765,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		512 000,00 €	1 573 142,51 €	2 085 142,51 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	512 000,00 €	1 573 142,51 €	2 085 142,51 €
------------------------------------------------------	---------------------	-----------------------	-----------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP VOTE 2017	BS	VOTE + BS
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	- €		- €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service	430 000,00 €		430 000,00 €
74	DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	- €		- €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	25 000,00 €		25 000,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	- €		- €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €		- €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		455 000,00 €	- €	455 000,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	57 000,00 €		57 000,00 €
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION			- €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		57 000,00 €	- €	57 000,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		512 000,00 €	- €	512 000,00 €
002	RESULTAT REPORTE	- €	1 573 142,51 €	1 573 142,51 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	512 000,00 €	1 573 142,51 €	2 085 142,51 €
------------------------------------------------------	---------------------	-----------------------	-----------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES					
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2017 + RAR	RAR	BS	VOTE + BS
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	48 000,00 €			48 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 000,00 €		50 000,00 €	60 000,00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	20 000,00 €			20 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	74 000,00 €	20 000,00 €	50 000,00 €	144 000,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	50 000,00 €	200 000,00 €	352 797,32 €	602 797,32 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT		202 000,00 €	220 000,00 €	452 797,32 €	874 797,32 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	57 000,00 €			57 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 200 000,00 €			1 200 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT		1 257 000,00 €	- €	- €	1 257 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 459 000,00 €	220 000,00 €	452 797,32 €	2 131 797,32 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 459 000,00 €	220 000,00 €	452 797,32 €	2 131 797,32 €
-----------------------------------------------------	-----------------------	---------------------	---------------------	-----------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES					
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2017 + RAR	RAR	BS	VOTE + BS
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €		- €	- €
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	- €		- €	- €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	- €	141 441,00 €		141 441,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	81 235,00 €		- 81 235,00 €	- €
TOTAL DES RECETTES REELLES INVESTISSEMENT		81 235,00 €	141 441,00 €	- 81 235,00 €	141 441,00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 765,00 €			4 765,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	173 000,00 €			173 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 200 000,00 €			1 200 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT		1 377 765,00 €	- €	- €	1 377 765,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 459 000,00 €	141 441,00 €	- 81 235,00 €	1 519 206,00 €
001	RESULTAT REPORTE	- €		612 591,32 €	612 591,32 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 459 000,00 €	141 441,00 €	531 356,32 €	2 131 797,32 €
-----------------------------------------------------	-----------------------	---------------------	---------------------	-----------------------

Il propose au conseil communautaire d'approuver le budget supplémentaire 2017 du budget annexe production d'eau potable (ex-communauté de communes des Trois Rivières) 700-04.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Les membres du conseil communautaire approuvent le budget supplémentaire 2017 du budget annexe production d'eau potable (ex-communauté de communes des Trois Rivières) 700-04.

2017_270 : VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017 ANNEXE ADDUCTION D'EAU POTABLE (ex CCPVD) 700-05

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose

Il propose au conseil communautaire de voter par nature le budget supplémentaire 2017 annexe adduction d'eau potable (ex-communauté de communes des Trois Rivières) 700-04 afin d'intégrer les résultats et d'approuver les montants par chapitre, présentés ci-dessous dans le tableau.

Pour mémoire l'affectation des résultats approuvée était :

- D002 :	6 680,11 €,
- D001 :	64 529,23 €,
- 1068 :	0,00 €,
- RAR dépenses :	0,00 €,
- RAR recettes :	63 692,00 €.

Il propose de combler les déficits des sections par une participation du budget principal à hauteur de 7 517.34.

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP VOTE 2017	BS	VOTE + BS
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	- €		- €
012	CHARGES DE PERSONNEL	- €		- €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	- €		- €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	- €		- €
66	CHARGES FINANCIERES	4 667,00 €		4 667,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			- €
022	DEPENSES IMPREVUES		- €	- €
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		4 667,00 €	- €	4 667,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		837,23 €	837,23 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		- €	- €
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION		- €	837,23 €	837,23 €
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		4 667,00 €	837,23 €	5 504,23 €
002	RESULTAT NEGATIF REPORTE	- €	6 680,11 €	6 680,11 €

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 667,00 €	7 517,34 €	12 184,34 €
---------------------------------------------------	-------------------	-------------------	--------------------

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP VOTE 2017	BS	VOTE + BS
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	- €		- €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service			- €
74	DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 667,00 €	7 517,34 €	12 184,34 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			- €
76	PRODUITS FINANCIERS			- €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €		- €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE D'EXPLOITATION		4 667,00 €	7 517,34 €	12 184,34 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION			- €
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION			- €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE D'EXPLOITATION		- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		4 667,00 €	7 517,34 €	12 184,34 €

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 667,00 €	7 517,34 €	12 184,34 €
---------------------------------------------------	-------------------	-------------------	--------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES					
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2017	RAR	BS	VOTE + BS
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	13 394,00 €	- €		13 394,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	- €		- €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	- €	- €		- €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- €	- €		- €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	- €		- €
TOTAL DES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT		13 394,00 €	- €	- €	13 394,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	- €	- €		- €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	- €		- €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT		- €	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		13 394,00 €	- €	- €	13 394,00 €
001	RESULTAT NEGATIF REPORTE	- €		64 529,23 €	64 529,23 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 394,00 €	- €	64 529,23 €	77 923,23 €
-----------------------------------------------------	--------------------	------------	--------------------	--------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES					
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2017	RAR	BS	VOTE + BS
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €	- €	- €	- €
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	- €	- €	- €	- €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	13 394,00 €	63 692,00 €	- €	77 086,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES REELLES INVESTISSEMENT		13 394,00 €	63 692,00 €	- €	77 086,00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	837,23 €	837,23 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	- €	- €	- €	- €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT		- €	- €	837,23 €	837,23 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		13 394,00 €	63 692,00 €	837,23 €	77 923,23 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 394,00 €	63 692,00 €	837,23 €	77 923,23 €
-----------------------------------------------------	--------------------	--------------------	-----------------	--------------------

Il propose au conseil communautaire d'approuver le budget supplémentaire 2017 du budget annexe adduction d'eau potable (ex-communauté de communes des Trois Rivières) 700-04.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Les membres du conseil communautaire approuvent le budget supplémentaire 2017 du budget annexe adduction d'eau potable (ex-communauté de communes des Trois Rivières) 700-04.

2017 271 : VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017 ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX LOGRON (EX CCPVD) 700-06

M. Marc KIBLOFF, vice-président expose :

Il propose au conseil communautaire de voter par nature le budget supplémentaire 2017 annexe logements sociaux Logron (ex-communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises) 700-06 afin d'intégrer les résultats et d'approuver les montants par chapitre, présentés ci-dessous dans le tableau.

Pour mémoire l'affectation des résultats approuvée était :

- R002 :	6 291,34 €,
- D001 :	563,79 €,
- 1068 :	563,79 €,
- RAR dépenses :	0,00 €,
- RAR recettes :	0,00 €.

Il propose de ventiler le résultat de fonctionnement au chapitre 011.

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP VOTE 2017	BS	VOTE + BS
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 469,00 €	6 291,34 €	7 760,34 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	- €		- €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	- €		- €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	- €		- €
66	CHARGES FINANCIERES	3 668,00 €		3 668,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			- €
022	DEPENSES IMPREVUES	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		5 137,00 €	6 291,34 €	11 428,34 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	70,00 €		70,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	5 665,00 €	- €	5 665,00 €
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		5 735,00 €	- €	5 735,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		10 872,00 €	6 291,34 €	17 163,34 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 872,00 €	6 291,34 €	17 163,34 €
------------------------------------------------------	--------------------	-------------------	--------------------

SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP VOTE 2017	BS	VOTE + BS
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	- €		- €
70	VENTE DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICE	300,00 €		300,00 €
74	DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	- €		- €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 000,00 €		8 000,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	- €		- €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €		- €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		8 300,00 €	- €	8 300,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 572,00 €		2 572,00 €
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	- €		- €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		2 572,00 €	- €	2 572,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		10 872,00 €	- €	10 872,00 €
002	RESULTAT REPORTE	- €	6 291,34 €	6 291,34 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 872,00 €	6 291,34 €	17 163,34 €
------------------------------------------------------	--------------------	-------------------	--------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2017	BS	VOTE + BS
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 163,00 €	- €	4 163,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €		- €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- €		- €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €		- €
TOTAL DES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT		4 163,00 €	- €	4 163,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	2 572,00 €		2 572,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €		- €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT		2 572,00 €	- €	2 572,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		6 735,00 €	- €	6 735,00 €
001	RESULTAT REPORTE	- €	563,79 €	563,79 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 735,00 €	563,79 €	7 298,79 €
-----------------------------------------------------	-------------------	-----------------	-------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2017	BS	VOTE + BS
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €	- €	- €
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	- €	563,79 €	563,79 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	- €		- €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (cautions)	1 000,00 €		1 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €		- €
TOTAL DES RECETTES REELLES INVESTISSEMENT		1 000,00 €	563,79 €	1 563,79 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	70,00 €		70,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	5 665,00 €		5 665,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €		- €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT		5 735,00 €	- €	5 735,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		6 735,00 €	563,79 €	7 298,79 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 735,00 €	563,79 €	7 298,79 €
-----------------------------------------------------	-------------------	-----------------	-------------------

Il propose au conseil communautaire d'approuver le budget supplémentaire 2017 du budget annexe logements sociaux Logron (ex-communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises) 700-06.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Les membres du conseil communautaire approuvent le budget supplémentaire 2017 du budget annexe logements sociaux Logron (ex-communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises) 700-06.

2017 272 : VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017 ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX DONNEMAIN (EX CCPVD) 700-07

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose

Il propose au conseil communautaire de voter par nature le budget supplémentaire 2017 annexe logements sociaux Donnemain (ex-communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises) 700-07 afin d'intégrer les résultats et d'approuver les montants par chapitre, présentés ci-dessous dans le tableau.

Pour mémoire l'affectation des résultats approuvée était :

- R002 :	7 082,21 €,
- D001 :	3 127,91 €,
- 1068 :	3 127,91 €,
- RAR dépenses :	0,00 €,
- RAR recettes :	0,00 €.

Il propose de ventiler l'excédent de fonctionnement sur le chapitre 011.

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP VOTE 2017	BS	VOTE + BS
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	100,00 €	7 082,21 €	7 182,21 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	- €		- €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	- €		- €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	- €		- €
66	CHARGES FINANCIERES	4 687,00 €		4 687,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			- €
022	DEPENSES IMPREVUES	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		4 787,00 €	7 082,21 €	11 869,21 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 314,00 €		3 314,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	8 054,00 €	- €	8 054,00 €
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		11 368,00 €	- €	11 368,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		16 155,00 €	7 082,21 €	23 237,21 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	16 155,00 €	7 082,21 €	23 237,21 €
------------------------------------------------------	--------------------	-------------------	--------------------

SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP VOTE 2017	BS	VOTE + BS
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	- €		- €
70	VENTE DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICE	521,00 €		521,00 €
74	DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	- €		- €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	11 900,00 €		11 900,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	- €		- €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €		- €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		12 421,00 €	- €	12 421,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	3 734,00 €		3 734,00 €
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	- €		- €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		3 734,00 €	- €	3 734,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		16 155,00 €	- €	16 155,00 €
002	RESULTAT REPORTE	- €	7 082,21 €	7 082,21 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	16 155,00 €	7 082,21 €	23 237,21 €
------------------------------------------------------	--------------------	-------------------	--------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2017	BS	VOTE + BS
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 634,00 €	- €	8 634,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €		- €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- €		- €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €		- €
TOTAL DES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT		8 634,00 €	- €	8 634,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	3 734,00 €		3 734,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €		- €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT		3 734,00 €	- €	3 734,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		12 368,00 €	- €	12 368,00 €
001	RESULTAT REPORTE	- €	3 127,91 €	3 127,91 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 368,00 €	3 127,91 €	15 495,91 €
-----------------------------------------------------	--------------------	-------------------	--------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2017	BS	VOTE + BS
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €	- €	- €
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	- €	3 127,91 €	3 127,91 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	- €		- €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (cautions)	1 000,00 €		1 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €		- €
TOTAL DES RECETTES REELLES INVESTISSEMENT		1 000,00 €	3 127,91 €	4 127,91 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 314,00 €		3 314,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	8 054,00 €		8 054,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €		- €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT		11 368,00 €	- €	11 368,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		12 368,00 €	3 127,91 €	15 495,91 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 368,00 €	3 127,91 €	15 495,91 €
-----------------------------------------------------	--------------------	-------------------	--------------------

Il propose au conseil communautaire d'approuver le budget supplémentaire 2017 du budget annexe logements sociaux Donnemain (ex-communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises) 700-07.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Les membres du conseil communautaire approuvent le budget supplémentaire 2017 du budget annexe logements sociaux Donnemain (ex-communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises) 700-07.

2017 273 : VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017 ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX SAINT CLOUD EN DUNOIS (EX CCPVD) 700-08

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose

Il propose au conseil communautaire de voter par nature le budget supplémentaire 2017 annexe logements sociaux Saint-Cloud-en-Dunois (ex-communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises) 700-08 afin d'intégrer les résultats et d'approuver les montants par chapitre, présentés ci-dessous dans le tableau.

Pour mémoire l'affectation des résultats approuvée était :

- R002 :	259,04 €,
- R001 :	1 495,40 €,
- 1068 :	0,00 €,
- RAR dépenses :	0,00 €,
- RAR recettes :	0,00 €.

Il propose de ventiler le résultat de fonctionnement au chapitre 011 et le résultat d'investissement au chapitre 21 pour pourvoir à dépenses de remplacement d'équipements éventuels.

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP VOTE 2017	BS	VOTE + BS
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	580,00 €	259,04 €	839,04 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	- €		- €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	- €		- €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	- €		- €
66	CHARGES FINANCIERES	4 560,00 €		4 560,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €		- €
022	DEPENSES IMPREVUES	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		5 140,00 €	259,04 €	5 399,04 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- €		- €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	7 640,00 €	- €	7 640,00 €
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		7 640,00 €	- €	7 640,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		12 780,00 €	259,04 €	13 039,04 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 780,00 €	259,04 €	13 039,04 €
------------------------------------------------------	--------------------	-----------------	--------------------

SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP VOTE 2017	BS	VOTE + BS
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	- €		- €
70	VENTE DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICE	500,00 €		500,00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 460,00 €		1 460,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7 700,00 €		7 700,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	- €		- €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €		- €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		9 660,00 €	- €	9 660,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	3 120,00 €		3 120,00 €
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	- €		- €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		3 120,00 €	- €	3 120,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		12 780,00 €	- €	12 780,00 €
002	RESULTAT REPORTE	- €	259,04 €	259,04 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 780,00 €	259,04 €	13 039,04 €
------------------------------------------------------	--------------------	-----------------	--------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2017	BS	VOTE + BS
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 605,00 €	- €	4 605,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €		- €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- €	1 495,40 €	1 495,40 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	915,00 €		915,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT		5 520,00 €	1 495,40 €	7 015,40 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	3 120,00 €		3 120,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €		- €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT		3 120,00 €	- €	3 120,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		8 640,00 €	1 495,40 €	10 135,40 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 640,00 €	1 495,40 €	10 135,40 €
-----------------------------------------------------	-------------------	-------------------	--------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2017	BS	VOTE + BS
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €	- €	- €
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	- €		- €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	- €		- €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (cautions)	1 000,00 €		1 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €		- €
TOTAL DES RECETTES REELLES INVESTISSEMENT		1 000,00 €	- €	1 000,00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €		- €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	7 640,00 €		7 640,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €		- €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT		7 640,00 €	- €	7 640,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		8 640,00 €	- €	8 640,00 €
001	RESULTAT REPORTE	- €	1 495,40 €	1 495,40 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		8 640,00 €	1 495,40 €	10 135,40 €

Il propose au conseil communautaire d'approuver le budget supplémentaire 2017 du budget annexe logements sociaux Saint-Cloud-en-Dunois (ex-communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises) 700-08.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Les membres du conseil communautaire approuvent le budget supplémentaire 2017 du budget annexe logements sociaux Saint-Cloud-en-Dunois (ex-communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises) 700-08.

2017 274 VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017 ANNEXE PMA (EX CCPVD) 700-09

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose

Il est proposé au conseil communautaire de voter par nature le budget supplémentaire 2017 annexe PMA (ex-communauté de communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises) 700-09 afin d'intégrer les résultats et d'approuver les montants par chapitre, présentés ci-dessous dans le tableau.

Pour mémoire l'affectation des résultats approuvée était :

- D002 :	50 832,61 €,
- R001 :	20 753,27 €,
- 1068 :	0,00 €,
- RAR dépenses :	0,00 €,
- RAR recettes :	0,00 €.

L'intégration des résultats met en évidence un excédent d'investissement et un déficit de fonctionnement. Afin de diminuer la participation du budget principal, il propose de minorer le virement à la section d'investissement de 10 000 €. Le déficit à couvrir sur le fonctionnement passant de 50 832,61 € à 40 832,61 €.

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP VOTE 2017	BS	VOTE + BS
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	73 920,00 €		73 920,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	262 700,00 €		262 700,00 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	- €		- €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	500,00 €		500,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	- €		- €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	400,00 €		400,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	- €	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	337 520,00 €	- €	337 520,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	16 180,00 €	- 10 000,00 €	6 180,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	- €	- €	- €
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	- €	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	16 180,00 €	- 10 000,00 €	6 180,00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	353 700,00 €	- 10 000,00 €	343 700,00 €
002	RESULTAT REPORTE	- €	50 832,61 €	50 832,61 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	353 700,00 €	40 832,61 €	394 532,61 €

SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP VOTE 2017	BS	VOTE + BS
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	7 500,00 €		7 500,00 €
70	VENTE DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICE	222 000,00 €		222 000,00 €
74	DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	124 200,00 €	40 832,61 €	165 032,61 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			- €
76	PRODUITS FINANCIERS	- €		- €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €		- €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		353 700,00 €	40 832,61 €	394 532,61 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	- €		- €
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	- €		- €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		353 700,00 €	40 832,61 €	394 532,61 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	353 700,00 €	40 832,61 €	394 532,61 €
------------------------------------------------------	---------------------	--------------------	---------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2017	BS	VOTE + BS
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	9 600,00 €	- €	9 600,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €		- €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 000,00 €	10 753,27 €	19 753,27 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €		- €
TOTAL DES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT		18 600,00 €	10 753,27 €	29 353,27 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	- €		- €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €		- €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT		- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		18 600,00 €	10 753,27 €	29 353,27 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	18 600,00 €	10 753,27 €	29 353,27 €
-----------------------------------------------------	--------------------	--------------------	--------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2017	BS	VOTE + BS
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 100,00 €	- €	1 100,00 €
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	- €		- €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 320,00 €		1 320,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €		- €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €		- €
TOTAL DES RECETTES REELLES INVESTISSEMENT		2 420,00 €	- €	2 420,00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	16 180,00 €	- 10 000,00 €	6 180,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	- €		- €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €		- €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT		16 180,00 €	- 10 000,00 €	6 180,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		18 600,00 €	- 10 000,00 €	8 600,00 €
001	RESULTAT REPORTE	- €	20 753,27 €	20 753,27 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		18 600,00 €	10 753,27 €	29 353,27 €

Il propose au conseil communautaire d'approuver le budget supplémentaire 2017 du budget annexe PMA (ex-communauté de communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises) 700-09.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Les membres du conseil communautaire approuvent le budget supplémentaire 2017 du budget annexe PMA (ex-communauté de communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises) 700-09.

2017 275 : VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017 ANNEXE ZA AIGRON (EX CC3R) 700-10

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose

Il propose au conseil communautaire de voter par nature le budget supplémentaire 2017 annexe zone d'activités de l'Aigron (ex-communauté de communes des Trois Rivières) 700-10 afin d'intégrer les résultats et d'approuver les montants par chapitre, présentés ci-dessous dans le tableau.

Pour mémoire l'affectation des résultats approuvée était :

- D002 :	41 775,42 €,
- D001 :	60 624,77 €,
- 1068 :	0,00 €,
- RAR dépenses :	0,00 €,
- RAR recettes :	0,00 €.

À la préparation du budget primitif, le chapitre 011 avait été majoré dans l'attente du BS alors que le besoin au chapitre 011 est estimé à 6 000,00 €. Il est donc proposé d'ajuster à la baisse le 011 pour absorber le déficit de fonctionnement et augmenter le 023 pour couvrir une partie du déficit d'investissement.

Pour couvrir en totalité le déficit d'investissement, il propose en complément une participation exceptionnelle du budget principal à hauteur de 36 741,19 €.

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP VOTE 2017	BS	VOTE + BS
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	71 659,00 €	- 65 659,00 €	6 000,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	- €		- €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	- €		- €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5,00 €		5,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	23 800,00 €		23 800,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €		- €
022	DEPENSES IMPREVUES	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		95 464,00 €	- 65 659,00 €	29 805,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	18 141,00 €	60 624,77 €	78 765,77 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 859,00 €	- €	1 859,00 €
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	24 900,00 €	- €	24 900,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		44 900,00 €	60 624,77 €	105 524,77 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		140 364,00 €	- 5 034,23 €	135 329,77 €
002	RESULTAT REPORTE	- €	41 775,42 €	41 775,42 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	140 364,00 €	36 741,19 €	177 105,19 €
------------------------------------------------------	---------------------	--------------------	---------------------

SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP VOTE 2017	BS	VOTE + BS
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	- €		- €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service	114 814,00 €		114 814,00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	- €		- €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	650,00 €		650,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	- €		- €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	36 741,19 €	36 741,19 €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		115 464,00 €	36 741,19 €	152 205,19 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION			- €
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	24 900,00 €		24 900,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		24 900,00 €	- €	24 900,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		140 364,00 €	36 741,19 €	177 105,19 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	140 364,00 €	36 741,19 €	177 105,19 €
------------------------------------------------------	---------------------	--------------------	---------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2017	BS	VOTE + BS
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	20 000,00 €	- €	20 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €		- €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- €		- €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €		- €
TOTAL DES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT		20 000,00 €	- €	20 000,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	- €		- €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	600 000,00 €		600 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT		600 000,00 €	- €	600 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		620 000,00 €	- €	620 000,00 €
001	RESULTAT NEGATIF REPORTE	- €	60 624,77 €	60 624,77 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		620 000,00 €	60 624,77 €	680 624,77 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2017	BS	VOTE + BS
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €	- €	- €
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	- €	- €	- €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	- €		- €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €		- €
TOTAL DES RECETTES REELLES INVESTISSEMENT		- €	- €	- €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	18 141,00 €	60 624,77 €	78 765,77 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	1 859,00 €		1 859,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	600 000,00 €		600 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT		620 000,00 €	60 624,77 €	680 624,77 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		620 000,00 €	60 624,77 €	680 624,77 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		620 000,00 €	60 624,77 €	680 624,77 €

Il propose au conseil communautaire d'approuver le budget supplémentaire 2017 du budget annexe zone d'activités de l'Aigron (ex-communauté de communes des Trois Rivières) 700-10.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Les membres du conseil communautaire approuvent d'approuver le budget supplémentaire 2017 du budget annexe zone d'activités de l'Aigron (ex-communauté de communes des Trois Rivières) 700-10.

2017 276 : VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017 ANNEXE ZA NORD (EX CC3R) 700-11

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose

Il propose au conseil communautaire de voter par nature le budget supplémentaire 2017 annexe zone d'activité Nord (ex-communauté de communes des Trois Rivières) 700-11 afin d'intégrer les résultats et d'approuver les montants par chapitre, présentés ci-dessous dans le tableau.

Pour mémoire l'affectation des résultats approuvée était :

- D002 :	3 013,37 €,
- R001 :	89 593,33 €,
- 1068 :	0,00 €,
- RAR dépenses :	61 470,00 €,
- RAR recettes :	33 857,00 €.

Le budget supporte l'opération d'aménagement des locaux d'activité de Chatillon-en-Dunois. Il intègre les RAR en dépenses et recettes prévues ainsi que les résultats. Un déficit de fonctionnement reste à absorber. Il propose d'augmenter le chapitre 77 par une subvention exceptionnelle du budget principal à hauteur de 3013,37 €.

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP VOTE 2017	BS	VOTE + BS
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 545,00 €		11 545,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	- €		- €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	- €		- €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5,00 €		5,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	- €		- €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	100,00 €		100,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		11 650,00 €	- €	11 650,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- €		- €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 350,00 €	- €	1 350,00 €
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		1 350,00 €	- €	1 350,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		13 000,00 €	- €	13 000,00 €
002	RESULTAT REPORTE	- €	3 013,37 €	3 013,37 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		13 000,00 €	3 013,37 €	16 013,37 €

SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP VOTE 2017	BS	VOTE + BS
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	- €		- €
70	VENTE DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICE	- €		- €
74	DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	- €		- €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	13 000,00 €		13 000,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	- €		- €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	3 013,37 €	3 013,37 €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		13 000,00 €	3 013,37 €	16 013,37 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	- €		- €
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	- €		- €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		13 000,00 €	3 013,37 €	16 013,37 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		13 000,00 €	3 013,37 €	16 013,37 €
------------------------------------------------------	--	--------------------	-------------------	--------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES					
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2017	RAR	BS	VOTE + BS
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	- €	- €	- €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	2 820,00 €	2 000,00 €	4 820,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 350,00 €	- €	- €	1 350,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	8 000,00 €	58 650,00 €	59 980,33 €	126 630,33 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT		9 350,00 €	61 470,00 €	61 980,33 €	132 800,33 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	- €	- €		- €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	- €		- €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT		- €	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		9 350,00 €	61 470,00 €	61 980,33 €	132 800,33 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		9 350,00 €	61 470,00 €	61 980,33 €	132 800,33 €
-----------------------------------------------------	--	-------------------	--------------------	--------------------	---------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES					
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2017	RAR	BS	VOTE + BS
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €	- €	- €	- €
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	- €	- €	- €	- €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	- €	33 857,00 €	- €	33 857,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	- €	- €	- €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 000,00 €	- €	- €	8 000,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES INVESTISSEMENT		8 000,00 €	33 857,00 €	- €	41 857,00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €	- €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	1 350,00 €	- €	- €	1 350,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT		1 350,00 €	- €	- €	1 350,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		9 350,00 €	33 857,00 €	- €	43 207,00 €
001	RESULTAT REPORTE	- €	- €	89 593,33 €	89 593,33 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		9 350,00 €	33 857,00 €	89 593,33 €	132 800,33 €

Il propose au conseil communautaire d'approuver le budget supplémentaire 2017 du budget annexe zone d'activité Nord (ex-communauté de communes des Trois Rivières) 700-11.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Les membres du conseil communautaire approuvent le budget supplémentaire 2017 du budget annexe zone d'activité Nord (ex-communauté de communes des Trois Rivières) 700-11.

2017_277 : VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017 ANNEXE ZA SAINT SEVERIN (EX CC3R) 700-12

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose

Il propose au conseil communautaire de voter par nature le budget supplémentaire 2017 annexe zone d'activité Saint-Séverin (ex-communauté de communes des Trois Rivières) 700-12 afin d'intégrer les résultats et d'approuver les montants par chapitre, présentés ci-dessous dans le tableau.

Pour mémoire l'affectation des résultats approuvée était :

- R002 :	0,00 €,
- D001 :	67 881,59 €,
- 1068 :	63 675,98 €,
- RAR dépenses :	0,00 €,
- RAR recettes :	0,00 €.

L'intégration des résultats met en évidence un déficit d'investissement. Il propose de le couvrir par un virement à la section d'investissement, par une participation exceptionnelle du budget principal.

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP VOTE 2017	BS	VOTE + BS
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	18 400,00 €	- €	18 400,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	- €	- €	- €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	- €	- €	- €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5,00 €	- €	5,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	8 900,00 €	- €	8 900,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	- €	- €
022	DEPENSES IMPREVUES	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		27 305,00 €	- €	27 305,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	49 500,00 €	4 205,61 €	53 705,61 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	3 000,00 €	- €	3 000,00 €
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		52 500,00 €	4 205,61 €	56 705,61 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		79 805,00 €	4 205,61 €	84 010,61 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	79 805,00 €	4 205,61 €	84 010,61 €
------------------------------------------------------	--------------------	-------------------	--------------------

SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE	BP VOTE 2017	BS	VOTE + BS
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	- €	- €	- €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service	1 500,00 €	- €	1 500,00 €
74	DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	- €	- €	- €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	78 305,00 €	0	78 305,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	- €	- €	- €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	4 205,61 €	4 205,61 €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		79 805,00 €	4 205,61 €	84 010,61 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	- €	- €	- €
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		79 805,00 €	4 205,61 €	84 010,61 €
002	RESULTAT REPORTE	- €	- €	- €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	79 805,00 €	4 205,61 €	84 010,61 €
------------------------------------------------------	--------------------	-------------------	--------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2017	BS	VOTE + BS
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	49 500,00 €	- €	49 500,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	- €	- €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 000,00 €	- €	3 000,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT		52 500,00 €	- €	52 500,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	- €	- €	- €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT		- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		52 500,00 €	- €	52 500,00 €
001	RESULTAT NEGATIF REPORTE	- €	67 881,59 €	67 881,59 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	52 500,00 €	67 881,59 €	120 381,59 €
-----------------------------------------------------	--------------------	--------------------	---------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2017	BS	VOTE + BS
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €	- €	- €
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	- €	63 675,98 €	63 675,98 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	- €	- €	- €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES REELLES INVESTISSEMENT		- €	63 675,98 €	63 675,98 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	49 500,00 €	4 205,61 €	53 705,61 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	3 000,00 €	- €	3 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT		52 500,00 €	4 205,61 €	56 705,61 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		52 500,00 €	67 881,59 €	120 381,59 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		52 500,00 €	67 881,59 €	120 381,59 €

Il propose au conseil communautaire d'approuver le budget supplémentaire 2017 du budget annexe zone d'activité Saint-Séverin (ex-communauté de communes des Trois Rivières) 700-12.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Les membres du conseil communautaire approuvent le budget supplémentaire 2017 du budget annexe zone d'activité Saint-Séverin (ex-communauté de communes des Trois Rivières) 700-12.

2017 278 : VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017 ANNEXE ZA ETAMAT (EX CDD) 700-13

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose

Il propose au conseil communautaire de voter par nature le budget supplémentaire 2017 annexe zone d'activité ETAMAT (ex-communauté de communes du Dunois) 700-13 afin d'intégrer les résultats et d'approuver les montants par chapitre, présentés ci-dessous dans le tableau.

Pour mémoire l'affectation des résultats approuvée était :

- R002 :	528,55 €,
- D001 :	68 620,40 €,
- 1068 :	21 321,80 €,
- RAR dépenses :	0,00 €,
- RAR recettes :	47 298,60 €.

Il propose de ventiler l'excédent de fonctionnement sur le chapitre 011. Le déficit d'investissement est couvert par les RAR et le 1068.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP VOTE 2017	BS	VOTE + BS
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 600,00 €	528,55 €	3 128,55 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	- €		- €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	- €		- €
66	CHARGES FINANCIERES	17 900,00 €		17 900,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €		- €
022	DEPENSES IMPREVUES	- €	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	20 500,00 €	528,55 €	21 028,55 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	24 500,00 €		24 500,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	- €	- €	- €
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	- €	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	24 500,00 €	- €	24 500,00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	45 000,00 €	528,55 €	45 528,55 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	45 000,00 €	528,55 €	45 528,55 €
------------------------------------------------------	--------------------	-----------------	--------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	BP VOTE 2017	BS	VOTE + BS
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	- €		- €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service	- €		- €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	- €		- €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	- €		- €
76	PRODUITS FINANCIERS	- €		- €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	45 000,00 €		45 000,00 €
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	45 000,00 €	- €	45 000,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION			- €
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION			- €
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	45 000,00 €	- €	45 000,00 €
002	RESULTAT REPORTE	- €	528,55 €	528,55 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	45 000,00 €	528,55 €	45 528,55 €
------------------------------------------------------	--------------------	-----------------	--------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES					
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2017	RAR	BS	VOTE + BS
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	24 500,00 €		- €	24 500,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 000,00 €		- €	2 000,00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	- €		- €	- €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 000,00 €			15 000,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	600 000,00 €			600 000,00 €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	641 500,00 €		- €	641 500,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION				- €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				- €
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT	- €		- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	641 500,00 €		- €	641 500,00 €
001	RESULTAT NEGATIF REPORTE	- €		68 620,40 €	68 620,40 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	641 500,00 €		68 620,40 €	710 120,40 €
-----------------------------------------------------	---------------------	--	--------------------	---------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES					
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2017	RAR	BS	VOTE + BS
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €		- €	- €
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	- €		21 321,80 €	21 321,80 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	- €	47 298,60 €		47 298,60 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	617 000,00 €			617 000,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES INVESTISSEMENT		617 000,00 €	47 298,60 €	21 321,80 €	685 620,40 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	24 500,00 €			24 500,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION				- €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				- €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT		24 500,00 €		- €	24 500,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		641 500,00 €	47 298,60 €	21 321,80 €	710 120,40 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	641 500,00 €	47 298,60 €	21 321,80 €	710 120,40 €
-----------------------------------------------------	---------------------	--------------------	--------------------	---------------------

Il propose au conseil communautaire d'approuver le budget supplémentaire 2017 du budget annexe zone d'activité ETAMAT (ex-communauté de communes du Dunois) 700-13.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Les membres du conseil communautaire approuvent le budget supplémentaire 2017 du budget annexe zone d'activité ETAMAT (ex-communauté de communes du Dunois) 700-13.

2017 279 : REPRISE DES FACTURES ORANGE ET EDF EX-COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PERCHE GOUET À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2017

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose

Vu la dissolution en cours de la communauté de commune du Perche Gouet ;

Vu la prise de compétences historiquement issues de la communauté de commune du Perche Gouet ;

Vu le souhait de maintenir les contrats ORANGE et EDF souscrits par la communauté de commune du Perche Gouet ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le courrier reçu d'ORANGE du 08/08/2017, indiquant leur impossibilité à rééditer des factures au nom du Grand Châteaudun depuis le 01/01/2017 ;

Afin d'apurer la situation et à la demande du trésorier, compte tenu que la prise en charge des factures reçues depuis le 1^{er} janvier 2017 ne peuvent être automatiquement transférées à la communauté de communes du Grand Châteaudun,

Il convient de délibérer pour accepter de prendre en charge lesdites factures.

Il propose au conseil d'approuver la prise en charge des dépenses liées à des équipements relevant de la communauté de communes du Grand Châteaudun telles que listées ci-dessous :

FACTURES ORANGE PERCHE GOUET / TELEPHONE - INTERNET

SITE CONCERNE	N° COMPTE	N° FACTURE	DATE FACTURE	MONTANT
ECOLE UNVERRE - INTERNET	111392165	02B116G260 17F1 - 1D07	17.07.2017.	158,74 €
ECOLE MATERNELLE BROU - INTERNET	203883595	02B045G945 17F1 - 1D07	17.07.2017.	373,18 €
ECOLE BAZOCHE GOUET - INTERNET	115998814	02B047G797 17F1 - 1D07	17.07.2017.	431,55 €
ECOLE PRIMAIRE BROU - INTERNET	100253866	02B046G236 17F1 - 1D07	17.07.2017.	307,20 €
ECOLE UNVERRE - TELEPHONE	112938215	0237972365 17F0-2C04	12.07.2017.	112,15 €
ECOLE PRIMAIRE BROU - TELEPHONE	112938215	0237470856 17F0-2C04	12.07.2017.	135,88 €
ECOLE PRIMAIRE BROU - TELEPHONE	203171297	0237470344 17F0-2C04	12.07.2017.	127,69 €
CRECHE LE CHALET BROU - TELEPHONE	105631415	0237478272 17F0-2C04	12.07.2017.	104,36 €
ECOLE MUSIQUE BROU - TELEPHONE	121302406	0237960419 17E9-2B04	7.07.2017.	174,64 €
ALSH UNVERRE	207405742	0237972507 17E9-2B04	7.07.2017.	94,16 €
				2 019,55 €

FACTURE EDF - PERCHE GOUET

N° FACTURE	DATE FACTURE	MONTANT
10053353177	10/01/2017	972,83 €
10053365282	10/01/2017	2 262,91 €
10055003228	11/02/2017	6 319,39 €
10055635085	24/02/2017	1 156,68 €
10055799556	28/02/2017	2 394,03 €
10056348086	10/03/2017	916,75 €
10056357896	10/03/2017	1 655,82 €
10056424734	11/03/2017	59,04 €
10057822293	11/04/2017	6 712,41 €
10057849266	11/04/2017	1 361,50 €
10057832157	11/04/2017	771,64 €
10059199712	10/05/2017	964,22 €
10059184281	10/05/2017	540,16 €
10059268357	11/05/2017	117,48 €
10060749482	11/06/2017	7 517,44 €
10062134856	11/07/2017	2 523,00 €
		36 245,30 €

Il propose au conseil d'approuver la prise en charge des dépenses liées à des équipements relevant de la communauté de communes du Grand Châteaudun telles que listées ci-dessus.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Les membres du conseil communautaire approuvent la prise en charge des dépenses liées à des équipements relevant de la communauté de communes du Grand Châteaudun telles que listées dans les tableaux ci-dessous :

FACTURES ORANGE PERCHE GOUET / TELEPHONE - INTERNET

SITE CONCERNE	N° COMPTE	N° FACTURE	DATE FACTURE	MONTANT
ECOLE UNVERRE - INTERNET	111392165	02B116G260 17F1 - 1D07	17.07.2017.	158,74 €
ECOLE MATERNELLE BROU - INTERNET	203883595	02B045G945 17F1 - 1D07	17.07.2017.	373,18 €
ECOLE BAZOCHE GOUET - INTERNET	115998814	02B047G797 17F1 - 1D07	17.07.2017.	431,55 €
ECOLE PRIMAIRE BROU - INTERNET	100253866	02B046G236 17F1 - 1D07	17.07.2017.	307,20 €
ECOLE UNVERRE - TELEPHONE	112938215	0237972365 17F0-2C04	12.07.2017.	112,15 €
ECOLE PRIMAIRE BROU - TELEPHONE	112938215	0237470856 17F0-2C04	12.07.2017.	135,88 €
ECOLE PRIMAIRE BROU - TELEPHONE	203171297	0237470344 17F0-2C04	12.07.2017.	127,69 €
CRECHE LE CHALET BROU - TELEPHONE	105631415	0237478272 17F0-2C04	12.07.2017.	104,36 €
ECOLE MUSIQUE BROU - TELEPHONE	121302406	0237960419 17E9-2B04	7.07.2017.	174,64 €
ALSH UNVERRE	207405742	0237972507 17E9-2B04	7.07.2017.	94,16 €
				2 019,55 €

FACTURE EDF - PERCHE GOUET

N° FACTURE	DATE FACTURE	MONTANT
10053353177	10/01/2017	972,83 €
10053365282	10/01/2017	2 262,91 €
10055003228	11/02/2017	6 319,39 €
10055635085	24/02/2017	1 156,68 €
10055799556	28/02/2017	2 394,03 €
10056348086	10/03/2017	916,75 €
10056357896	10/03/2017	1 655,82 €
10056424734	11/03/2017	59,04 €
10057822293	11/04/2017	6 712,41 €
10057849266	11/04/2017	1 361,50 €
10057832157	11/04/2017	771,64 €
10059199712	10/05/2017	964,22 €
10059184281	10/05/2017	540,16 €
10059268357	11/05/2017	117,48 €
10060749482	11/06/2017	7 517,44 €
10062134856	11/07/2017	2 523,00 €
		36 245,30 €

2017_280 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL 2017

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le budget primitif 2017 du budget principal ;

Vu l'échange de terrains survenu entre La Chapelle-du-Noyer et le Syndicat agricole du Dunois,

Il convient d'enregistrer le produit de cession au chapitre 024, non prévu au budget primitif ;

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	MONTANT	RECETTES D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Chapitre 21 (immobilisations corporelles) – article 2111 (terrains nus)	600,00 €	Chapitre 024 (produits de cessions) – article 2111 (terrains nus)	600,00 €

Il propose au conseil communautaire d'autoriser la décision modificative précédente du budget principal de l'exercice 2017.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité, Les membres du conseil communautaire autorisent la décision modification du budget principal de l'exercice 2017 comme suit :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	MONTANT	RECETTES D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Chapitre 21 (immobilisations corporelles) – article 2111 (terrains nus)	600,00 €	Chapitre 024 (produits de cessions) – article 2111 (terrains nus)	600,00 €

2017_281 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE 2017 IMMOBILIER ECONOMIQUE 700-16

M. Marc KIBLOFF, vice-président, expose

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le budget primitif 2017 du budget immobilier économique 700-16;

Vu la convention de bail établie entre la société dénommée Naturel Ambiance et l'ex SIDED prévoyant le reversement mensuel d'une aide pendant deux ans (2017-2018) pour un montant annuel de 2 654,00 € ;

Il convient d'ouvrir le chapitre 65 pour pouvoir verser ladite aide.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) – article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé)	+ 2 654,00
Chapitre 011 (charges à caractère général) – article 617 (études) et article 6226 (honoraires)	- 2 654,00

Il propose au conseil communautaire d'autoriser la décision modificative précédente du budget annexe immobilier économique de l'exercice 2017.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Les membres du conseil communautaire autorisent la décision modification du budget annexe immobilier économique de l'exercice 2017 comme suit :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) – article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé)	+ 2 654.00 €
Chapitre 011 (charges à caractère général) – article 617 (études) et article 6226 (honoraires)	- 2 654.00 €

2017 282 : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION - MONTANTS PROVISOIRES 2017 FIXÉS PAR DÉLIBÉRATION N° 2017 57 DU 16 JANVIER 2017 - ADDITIF

M. le Président expose :

Par délibération n° 2017 57 du 16 janvier 2017, le conseil communautaire a fixé les attributions de compensation (AC) provisoires pour 2017, versées par la communauté aux communes membres, en retenant les montants définitifs de 2016, et ce dans l'attente des travaux de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) relatifs aux ajustements d'AC consécutifs aux transferts intervenus en 2017.

La CLECT se réunit le mercredi 4 octobre. À l'issue, cette instance proposera aux communes des montants d'AC modifiés et le conseil communautaire sera appelé en fin d'année à se prononcer sur les montants définitifs 2017. Ces montants définitifs 2017 serviront de base à l'établissement des montants provisoires d'AC pour 2018.

Or, en 2011, suite à la suppression de la taxe professionnelle, les communes membres d'une intercommunalité à fiscalité additionnelle (FA) avaient récupéré l'ancienne part départementale de taxe d'habitation (TH). C'était le cas pour la communauté du Dunois. En revanche, pour les communautés à taxe professionnelle unique (TPU) - devenue fiscalité professionnelle unique (FPU), la part départementale de TH a été affectée aux communautés, ce qui a été mis en œuvre pour les Trois Rivières, les Plaines et Vallées Dunoises et le Perche Gouet.

Du fait de la création de la communauté du Grand Châteaudun, soumise au régime de la FPU, l'ancienne part départementale de TH lui est attribuée en totalité depuis le 1^{er} janvier 2017, y compris sur le périmètre de l'ex-communauté du Dunois.

Ce mécanisme induit une perte de recettes fiscales pour les cinq communes concernées (La Chapelle-du-Noyer, Châteaudun, Jallans, Lanneray, Saint-Denis-les-Ponts), devant être compensée par les AC sur la base des recettes de TH constatées au 31 décembre 2016.

Lorsque le conseil communautaire a délibéré sur les AC provisoires 2017, ces bases définitives 2016 n'étaient pas complètement connues, et il avait été décidé de régler cette question après examen par la CLECT, sur le principe ainsi défini.

Néanmoins, et en raison du calendrier d'examen des transferts de charges de 2017 par la CLECT, il convient de modifier la délibération n° 2017 57 du 16 janvier 2017 en ajoutant aux montants d'AC le reversement aux communes de La Chapelle-du-Noyer, Châteaudun, Jallans, Lanneray et Saint-Denis-les-Ponts de l'ancienne part départementale de TH désormais encaissée par la communauté.

Les montants correspondants sont les suivants :

RECUPERATION DU TAUX DE TAXE D'HABITATION DEPARTEMENTALE							
	Taux de référence 2011	Taux voté en 2010	Fraction de taux récupérée	Bases 2016	Produit récupéré dans l'AC	Taux voté en 2016	Taux à l'issue de l'adhésion
	(1)	(2)	(3)=(1)-(2)	(4)	(5)=(4)X(3)	(6)	(7)=(6)-(3)
La Chapelle-du-Noyer	20,18%	11,06%	9,12%	1 235 714	112 697	20,43%	11,31%
Châteaudun	32,48%	22,96%	9,52%	12 593 695	1 198 920	31,55%	22,03%
Jallans	15,94%	6,96%	8,98%	1 019 636	91 563	15,94%	6,96%
Lanneray	18,64%	9,57%	9,07%	633 026	57 415	18,92%	9,85%
Saint-Denis-les-Ponts	18,07%	9,02%	9,05%	2 376 765	215 097	18,43%	9,38%
TOTAL					1 675 693		

Source : Stratorial finances

Soit :

- La Chapelle-du-Noyer	112 697 €,
- Châteaudun	1 198 920 €,
- Jallans	91 563 €,
- Lanneray	57 415 €,
- Saint-Denis-les-Ponts	215 097 €,
Total	1 675 693 €.

Il propose au conseil communautaire de bien vouloir :

- ajouter aux montants provisoires d'attribution de compensation au titre de 2017, fixés par délibération n° 2017 57 du 16 janvier 2017, les reversements de fiscalités suivants, correspondants à l'ancienne part départementale de taxe d'habitation :

- La Chapelle-du-Noyer	112 697 €,
- Châteaudun	1 198 920 €,
- Jallans	91 563 €,
- Lanneray	57 415 €,
- Saint-Denis-les-Ponts	215 097 €,
Total	1 675 693 €,

- rappeler que les montants définitifs d'attribution de compensation seront déterminés en fin d'année, au vu des délibérations des conseils municipaux des communes membres se prononçant sur le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Vu l'exposé de M. le Président,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Les membres du conseil communautaire décident :

- d'ajouter aux montants provisoires d'attribution de compensation au titre de 2017, fixés par délibération n° 2017 57 du 16 janvier 2017, les reversements de fiscalités suivants, correspondants à l'ancienne part départementale de taxe d'habitation :

- La Chapelle-du-Noyer	112 697 €,
- Châteaudun	1 198 920 €,
- Jallans	91 563 €,
- Lanneray	57 415 €,
- Saint-Denis-les-Ponts	215 097 €,
Total	1 675 693 €,

- de rappeler que les montants définitifs d'attribution de compensation seront déterminés en fin d'année, au vu des délibérations des conseils municipaux des communes membres se prononçant sur le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

2017 283 : RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE VEOLIA EX-CC3R

M. Jean-Yves DEBALLON, vice-président, expose :

La gestion du service de l'assainissement sur le périmètre de l'ancienne communauté de communes des Trois Rivières a été confiée à VEOLIA par une délégation de service public, avec effet au 1^{er} juillet 2016. Ce contrat arrivera à échéance le 30 juin 2028.

Le délégataire a remis son rapport annuel 2016, qui a été soumis à la commission environnement et travaux le 12 septembre 2017.

Il propose au conseil communautaire de prendre acte de la transmission de ce rapport.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après avoir délibéré,

À l'unanimité,

Les membres du conseil communautaire prennent acte de rapport annuel du délégataire VEOLIA pour le territoire de l'ex communauté de communes des 3 Rivières.

2017 284 : RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SAUR EX CCD

M. Jean-Yves DEBALLON, vice-président, expose

La gestion du service de l'assainissement sur le périmètre de l'ancienne communauté de communes du Dunois a été confiée à la SAUR par une délégation de service public, avec effet au 1^{er} janvier 2014. Ce contrat arrivera à échéance le 31 décembre 2021.

Le délégataire a remis son rapport annuel 2016, qui a été soumis à la commission environnement et travaux le 12 septembre 2017.

Il propose au conseil communautaire de prendre acte de la transmission de ce rapport.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après avoir délibéré,

À l'unanimité,

Les membres du conseil communautaire prennent acte de rapport annuel du délégataire SAUR pour le territoire de l'ex communauté de communes du Dunois.

2017 285 : RAPPORT ANNUEL 2016 DU SICTOM CHÂTEAUDUN

M. Jean-Yves DEBALLON, vice-président, expose

Le syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères de la région de Châteaudun a transmis son rapport annuel 2016.

Ce rapport a été soumis à la commission environnement et travaux le 12 septembre 2017.

Il propose au conseil communautaire de prendre acte de la transmission de ce rapport.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après avoir délibéré,

À l'unanimité,

Les membres du conseil communautaire prennent acte de rapport annuel 2016 du SICTOM de Châteaudun.

2017 286 : RAPPORT ANNUEL 2016 SICTOM BROU BONNEVAL ILLIERS-COMBRAY (BBI)

M. Jean-Yves DEBALLON, vice-président, expose :

Le syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères de Brou, Bonneval, Illiers-Combray a transmis son rapport annuel 2016.

Ce rapport a été soumis à la commission environnement et travaux le 12 septembre 2017.

Il propose au conseil communautaire de prendre acte de la transmission de ce rapport.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après avoir délibéré,

À l'unanimité,

Les membres du conseil communautaire prennent acte de rapport annuel 2016 du SICTOM de Brou, Bonneval, Illiers-Combray.

2017 287 : RAPPORT ANNUEL 2016 SICTOM NOGENT-LE-ROTROU

M. Jean-Yves DEBALLON, vice-président, expose

Le syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères de la région de Nogent-le-Rotrou a transmis son rapport annuel 2016.

Ce rapport a été soumis à la commission environnement et travaux le 12 septembre 2017.

Il propose au conseil communautaire de prendre acte de la transmission de ce rapport.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après avoir délibéré,

À l'unanimité,

Les membres du conseil communautaire prennent acte de rapport annuel 2016 du SICTOM de Nogent-le-Rotrou.

2017 288 : SUBVENTION ANC

M. Jean-Yves DEBALLON, vice-président, expose

Les particuliers effectuant des travaux de réalisation d'installations d'assainissement non-collectif sur les communes de l'ancienne communauté de communes des Trois Rivières bénéficient des subventions :

- de l'ancienne communauté de communes des Trois Rivières, d'un montant de 1 200 € pour une dépense de plus de 8 000 € ;
- du conseil départemental, d'un montant de 1 200 € pour une dépense de plus de 8 000 €.

Le dossier de Mme AMARI GOI ADOU est classé en priorité 2 exigible à la subvention du conseil départemental d'un montant de 1 200 € pour un montant de travaux de 8 261,84 € HT pour son installation située 12 rue Chartraine, La Ferté-Villeneuve, 28220 Cloyes-les-Trois-Rivières.

Il propose au conseil communautaire, dans la continuité des actions engagées par l'ancienne communauté de communes de Trois Rivières, d'accorder une subvention de 1 200 € à Mme AMARI GOI ADOU au titre des travaux de réalisation d'installations d'assainissement non-collectif.

M. Jean-Yves DEBALLON informe que les aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne sont suspendues à la suite d'un jugement du tribunal administratif d'Orléans intervenu en juillet 2017. Sept dossiers de demande de subvention sont en cours, sur des communes de l'ancienne communauté de communes du Dunois. Il faudra donc trouver des solutions pour les dossiers déposés sur l'ex-territoire du Dunois.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Les membres du conseil communautaire dans la continuité des actions engagées par l'ancienne communauté de communes de Trois Rivières, accordent la subvention de 1 200 € à Mme AMARI GOI ADOU au titre des travaux d'installations d'assainissement, non collectif.

2017 289 : PARTENARIAT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND CHÂTEAUDUN AVEC L'ASSOCIATION BGE ISMER

M. Jean-Paul BOUDET, vice-président, expose :

BGE ISMER est une association loi 1901 spécialisée dans le conseil, la formation et l'accompagnement à la création d'entreprise en particulier. Elle fait partie du réseau national des boutiques de gestion, réseau qui existe depuis 35 ans.

BGE ISMER a été créée sur Vendôme puis à la suite de la disparition de la BGE Eure et Loir, a commencé à déployer ses services sur le Dunois avant de couvrir aujourd'hui tout le département.

En 2016, elle a signé des conventions de partenariat avec les communautés de communes du Dunois et des Plaines et Vallées Dunoises. Ces deux communautés ont contribué au fonctionnement de BGE ISMER à hauteur de 4 000 € chacune. Ces conventions (septembre 2016 - août 2017) prévoyaient en cumulé, la réalisation par la BGE de 60 heures de rendez-vous individuels et 20 heures d'ateliers collectifs.

La BGE ISMER a présenté à la commission économique, réunie le 13 septembre, un bilan de ses actions, bilan qui montre des réalisations très supérieures au prévisionnel : 102 heures d'accompagnement individuel au lieu de 60 heures, et surtout 136 heures d'ateliers, BGE répondant sur notre territoire à une demande forte de candidats à la création d'entreprise.

Avec des financements région et Pôle Emploi, elle a par ailleurs organisé une formation longue à la création d'entreprises à Châteaudun (environ 2,5 mois) : 2 sessions dernier trimestre 2016 et 2^{ème} trimestre 2017. Elle a reçu à l'antenne de Châteaudun, 199 porteurs de projets dont 143 issus du territoire du Grand Châteaudun.

Compte-tenu de ce besoin de formation et d'accompagnement, la BGE ISMER sollicite un nouveau soutien de la communauté de communes Une convention d'objectifs sera signée pour que les animations de la BGE ne soient pas que centrées sur Châteaudun mais soit aussi réalisée sur Brou et Cloyes.

Le montant de la subvention sollicitée est de 15 000 € représentant sensiblement un prorata au nombre d'habitants du poids de la subvention précédemment accordée par les deux communautés de communes.

La commission économique réunie le 13 septembre a donné un avis favorable pour ce partenariat avec la BGE ISMER.

Il est donc proposé

- de verser une subvention de 15 000 € à l'association BGE ISMER, versée à raison de 50 % à la signature de la convention et 50 % à la fin de la convention en 2018 au vu de la production d'un bilan,
- d'autoriser le Président à signer la convention relative à ce partenariat pour une période allant d'octobre 2017 à septembre 2018.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Les membres du conseil communautaire décident,

- de verser une subvention de 15 000 € à l'association BGE ISMER, versée à raison de 50 % à la signature de la convention et 50 % à la fin de la convention en 2018 au vu de la production d'un bilan,
- d'autoriser le Président à signer la convention relative à ce partenariat pour une période allant d'octobre 2017 à septembre 2018.

2017 290 : SUBVENTIONS AUDACE

M. Jean-Paul BOUDET, vice-président, expose :

La subvention AUDACE comporte deux volets : une aide à l'investissement ou une aide à l'apprentissage.

Demandes d'aide sur un programme d'investissement

Demande n° 2017-08 : ADS Menuiserie, isolation intérieure, pose cloisons et menuiseries

M. Alberto DOS SANTOS DE JESUS a déposé une demande d'aide AUDACE pour la création d'ADS Menuiserie, EIRL sise 42 rue de Bellevue à Châteaudun. Cette subvention participe à l'acquisition d'un véhicule utilitaire, investissement s'élevant à 9 083 € HT.

La commission économique réunie le 13 septembre, à l'unanimité des membres présents, a donné un avis favorable pour une aide d'un montant de 2 724 €.

Demande n° 2017-09 : BAUDIN Nathalie, salon de coiffure à l'enseigne STYL NATH

Mme Nathalie BAUDIN a déposé une demande d'aide AUDACE pour son entreprise individuelle, sise 33 rue de la Chevalerie à Brou. Cette subvention participe à la rénovation de la vitrine améliorant l'accessibilité, le changement d'enseigne et l'équipement pour la création d'un troisième poste de travail, investissement s'élevant à 11 186 € HT. L'entreprise passera ainsi en effectif de 2 personnes à 2,5.

La commission économique réunie le 13 septembre à l'unanimité des membres présents, a donné un avis favorable pour une aide d'un montant de 3 355 €.

Demande n° 2017-10 : SAV CHOPARD, garage automobile

Mme Stéphanie ZAMBON a déposé une demande d'aide AUDACE pour le développement de la Sarl GARAGE CHOPARD, sis ZI du Petit Guigny à Arrou. Cette subvention participe à l'installation d'un portique de lavage automobile accessible en libre-service, investissement s'élevant à 46 350 € HT. Ce service est inexistant sur la commune et répondra à une attente de la population.

La commission économique réunie le 13 septembre, à l'unanimité des membres présents, a donné un avis favorable pour une aide d'un montant de 4 500 €.

Demande n° 2017-11 : BDB DIVERTISSEMENT, exploitation d'un « Escape Game »

M. Aurélien DHAUSSY a déposé une demande d'aide AUDACE pour la création de BDB INVESTISSEMENT qui exploitera au sous-sol de l'Hôtel Dieu à Châteaudun, des salles de jeux d'énigmes. Cette subvention participe à l'aménagement des salles et à l'acquisition des matériels nécessaires à la gestion des jeux, investissement s'élevant à 16 140 € HT

La commission économique réunie le 13 septembre, à l'unanimité des membres présents, a donné un avis favorable pour une aide d'un montant de 4 500 €.

Demande n° 2017-12 : DÉLICE CHÂTEAUDUN, restauration sur place ou à emporter de plats de cuisine asiatique

Mme Fanhua CAI a déposé une demande d'aide AUDACE pour la création de la Sarl DELICE CHATEAUDUN sise 32 place du 18 Octobre à Châteaudun. Cette subvention participe aux travaux d'aménagement de la cuisine, à la modification de la vitrine et à l'enseigne, investissement s'élevant à 30 438 € HT.

La commission économique réunie le 13 septembre, à l'unanimité des membres présents, a donné un avis favorable pour une aide d'un montant de 4 500 €.

Demande n° 2017-13 : DIAG ENERGY, réalisation de diagnostics immobiliers

M. Jean-Luc DUVALLET a déposé une demande d'aide AUDACE pour le développement de la Sarl DIAG ENERGY, sise 8 rue de la Vallée à Douy. Cette subvention participe au financement des investissements nécessaires à la création d'un second poste de diagnostiqueur, investissements s'élevant à 15 426 € HT

La commission économique réunie le 13 septembre, à l'unanimité des membres présents, a donné un avis favorable pour une aide d'un montant de 4 500 €.

Demande n° 2017-14 : DUMANS Hervé, ostéopathe

M. Hervé DUMANS a déposé une demande d'aide AUDACE pour la création en entreprise personnelle, d'un cabinet d'ostéopathie, sis 11 rue Foucault à Châteaudun. Cette subvention participe à l'acquisition des matériels et mobilier nécessaires à l'activité, investissement s'élevant à 5 073€ HT.

La commission économique réunie le 13 septembre, à l'unanimité des membres présents, a donné un avis favorable pour une aide d'un montant de 1 520 €

Demande n° 2017-15 : MARQUER Charlène, salon de coiffure à l'enseigne HOPE COIFF

Madame Charlène MARQUER a déposé une demande d'aide AUDACE dans le cadre de sa reprise d'un salon de coiffure, situé 13 avenue du 15 Août à Marboué. Cette subvention participe à la rénovation de la boutique : façade, enseigne et décoration intérieure, investissement s'élevant à 11 248 € HT.

La commission économique réunie le 13 septembre à l'unanimité des membres présents, a donné un avis favorable pour une aide d'un montant de 4 000 €.

Il est précisé que sur tous ces dossiers, l'avis des chambres consulaires concernées a été sollicité et qu'ils ont tous fait l'objet d'un avis positif de leur part.

Demandes d'aide à l'apprentissage :

Il est rappelé que l'aide AUDACE ne peut être sollicitée que pour l'embauche d'apprentis ayant plus de 18 ans à la signature de leur contrat. Pour les moins de 18 ans, l'Etat intervient pour soutenir ces contrats. La subvention est de 5 000 € versée en 3 fois : 50 % 6 mois après décision du Conseil, 25% à la fin de la 1^{ère} année d'apprentissage et le solde au terme du contrat. Les demandes examinées en commission sont les suivantes :

Nu- méro de- mande	Entreprise	commune	activité	Diplôme pré- paré	Centre de formation	Date de naissance de l'ap- prenti
AUD- APP 01- 2017	Ets OLIVIER	CLOYES	Plomberie Chauffage	BP monteur installateur gé- nie climatique et sanitaire	CFA Bâti- ment Chartres	12/05/1997
AUD- APP 02- 2017	LA MIE D'ALINE	CLOYES	Boulangerie- Pâtisserie	CAP Vente ali- mentaire	CFAI Chartres	26/04/1999
AUD- APP 03- 2017	AVEZ	CHATEAUDUN	Serrurerie	Bac pro techni- cien en chau- dronnerie	CFAI CENTRE Châteaudun	10/07/1999
AUD- APP 04- 2017	PHARMACIE DU LOIR	CLOYES	Pharmacie	Brevet Pro pré- parateur en pharmacie	CFA Pharma- cie Orléans	10/02/1994

La commission économique réunie le 13 septembre à l'unanimité des membres présents, a donné un avis favorable pour une aide d'un montant de 5 000 € pour chacune de ces quatre demandes.

Ceci ayant été exposé, il propose d'accorder :

- une aide AUDACE d'un montant de 2 724 € à l'EIRL ADS menuiserie, 42, rue de Bellevue à Châteaudun ;
- une aide AUDACE d'un montant de 3 355 € à BAUDIN Nathalie, salon STYL NATH, 33, rue de la chevalerie à Brou ;
- une aide AUDACE d'un montant de 4 500 € à la Sarl SAV CHOPARD, ZI le Petit Guigny à Arrou ;

- une aide AUDACE d'un montant de 4 500 € à la SAS BDB Divertissement , 2 rue des huileries à Châteaudun ;
- une aide AUDACE d'un montant de 4 500 € à la Sarl DÉLICE CHÂTEAUDUN, 32 place du 18 Octobre à Châteaudun ;
- une aide AUDACE d'un montant de 4 500 € à la Sarl DIAG ENERGY, 8, rue de la Vallée à Douy ;
- une aide AUDACE d'un montant de 1 520 € à Monsieur Hervé DUMANS, ostéopathe, 11, rue Foucault à Châteaudun ;
- une aide AUDACE d'un montant de 4 000 € à Madame MARQUER Charlène, salon HOPE COIFF, 13, avenue du 15 Août à Marboué ;
- une aide AUDACE apprentissage d'un montant de 5 000 € à la Sarl Ets OLIVIER, 20, rue Saint Séverin à Cloyes-sur-le-Loir ;
- une aide AUDACE apprentissage d'un montant de 5 000 € à la Sarl LA MIE D'ALINE, 7, rue Nationale à Cloyes-sur-le-Loir ;
- une aide AUDACE apprentissage d'un montant de 5 000 € à AVEZ Malween, 6F, rue des Treize Langes à Châteaudun ;
- une aide AUDACE apprentissage d'un montant de 5 000 € à ROUX Nathalie, Pharmacie du Loir, 4, rue Nationale à Cloyes-sur-le-Loir.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

M. Damien BESLAY, conseil communautaire, sort de la salle au moment du vote, étant concerné pour le dossier de création de BDB INVESTISSEMENT,

Avec 53 voix pour,

Les membres du conseil communautaire accordent :

- une aide AUDACE d'un montant de 2 724 € à l'EIRL ADS menuiserie, 42, rue de Bellevue à Châteaudun ;
- une aide AUDACE d'un montant de 3 355 € à BAUDIN Nathalie, salon STYL NATH, 33, rue de la chevalerie à Brou ;
- une aide AUDACE d'un montant de 4 500 € à la Sarl SAV CHOPARD, ZI le Petit Guigny à Arrou ;
- une aide AUDACE d'un montant de 4 500 € à la SAS BDB Divertissement , 2 rue des huileries à Châteaudun ;
- une aide AUDACE d'un montant de 4 500 € à la Sarl DÉLICE CHÂTEAUDUN, 32 place du 18 Octobre à Châteaudun ;
- une aide AUDACE d'un montant de 4 500 € à la Sarl DIAG ENERGY, 8, rue de la Vallée à Douy ;

- une aide AUDACE d'un montant de 1 520 € à Monsieur Hervé DUMANS, ostéopathe, 11, rue Foucault à Châteaudun ;
- une aide AUDACE d'un montant de 4 000 € à Madame MARQUER Charlene, salon HOPE COIFF, 13, avenue du 15 Août à Marboué ;
- une aide AUDACE apprentissage d'un montant de 5 000 € à la Sarl Ets OLIVIER, 20, rue Saint Séverin à Cloyes-sur-le-Loir ;
- une aide AUDACE apprentissage d'un montant de 5 000 € à la Sarl LA MIE D'ALINE, 7, rue Nationale à Cloyes-sur-le-Loir ;
- une aide AUDACE apprentissage d'un montant de 5 000 € à AVEZ Malween, 6F, rue des Treize Langes à Châteaudun ;
- une aide AUDACE apprentissage d'un montant de 5 000 € à ROUX Nathalie, Pharmacie du Loir, 4, rue Nationale à Cloyes-sur-le-Loir.

2017 291 : ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND CHÂTEAUDUN À L'ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'INNOVATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES : DEV' UP

M. Jean-Paul BOUDET, vice-président, expose :

À la suite de la loi NOTRe, renforçant le rôle économique des régions, le conseil régional Centre-Val de Loire a réformé son action économique en fusionnant deux outils d'animation : l'association CENTRECO qui s'occupait de l'animation économique : promotion des entreprises du territoire et soutien à l'exportation et l'association ARITT Centre qui s'occupait d'innovation et de transfert de technologie...

Ces deux structures ont été fusionnées au sein de DEV'UP Centre-Val de Loire association régionale en janvier 2017.

L'objectif est de renforcer l'action régionale en matière d'animation économique dans les territoires et en matière de promotion prospection pour attirer les investisseurs économiques d'autant plus que la plupart des comités de développement départementaux ont disparu.

Pour cela, DEV'UP a créé une antenne dans chaque département et propose une concertation et des actions de formation à tous les intervenants en matière économique : agents consulaires, services économiques des collectivités...

Les statuts de cette association ont prévu comme membres statutaires, un collège des communautés de communes : 12 communautés de communes dont la communauté de communes du Grand Châteaudun représentent à l'assemblée générale, les 80 communautés de communes de la région.

Les statuts prévoient une cotisation pour les membres qui a été fixée à 500 € par l'assemblée générale du 30 janvier 2017

Il propose donc :

- d'adhérer à l'association DEV'UP Centre-Val de Loire et de verser la cotisation de 500 € pour l'année 2017,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette adhésion.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après avoir délibéré,

À l'unanimité,

Les membres du conseil communautaire décident :

- de l'adhésion de la communauté de communes du Grand Châteaudun à l'association DEV'UP Centre-Val de Loire et du versement de la cotisation de 500 € pour l'année 2017,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette adhésion.

2017 292 : AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE - DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR LE TERRITOIRE DU GRAND CHÂTEAUDUN - CONVENTIONS CONCLUES AVEC LE SYNDICAT MIXTE EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE - PASSATION DE DEUX AVENANTS À LA CONVENTION-CADRE DU 28 NOVEMBRE 2013, D'UN AVENANT À LA CONVENTION QUADRIENNALE DU 30 MARS 2014 ET D'UNE NOUVELLE CONVENTION QUADRIENNALE

M. Olivier LECOMTE, vice-président, expose :

Il rappelle qu'aux termes de l'arrêté préfectoral DRCL-BICCL-2016341-0002 du 6 décembre 2016, la communauté de communes (CC) du Grand Châteaudun est compétente en matière d'études, de création d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques, au sens des dispositions de l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Pour la mise en œuvre de cette compétence, la communauté adhère au syndicat mixte ouvert (SMO) Eure-et-Loir Numérique. Sont membres de ce syndicat, outre les établissements publics de coopération intercommunale (communauté d'agglomération du Pays de Dreux, CC Cœur de Beauce, des Forêts du Perche, des Portes Euréliennes d'Île-de-France, du Bonnevalais, du Grand Châteaudun, du Pays Houdanais, du Perche, Entre Beauce et Perche, des Terres de Perche), le département d'Eure-et-Loir et la région Centre-Val de Loire.

Eure-et-Loir Numérique a porté, dans le cadre de conventions conclues avec la CC du Dunois, le déploiement d'un réseau de fibre optique à destination des habitants (FttH : « fiber to the home », fibre optique jusqu'au domicile) sur les communes concernées.

Parallèlement, des conventions passées avec les CC des Trois Rivières, des Plaines et Vallées dunoises et du Perche Gouët ont permis la réalisation de montées en débit.

Par délibération n° 2017 248 du 26 juillet 2017, le conseil communautaire du Grand Châteaudun a décidé du principe de déploiement de la fibre optique à destination de l'ensemble des foyers du territoire de la communauté, cette opération s'inscrivant dans la continuité de la première phase de déploiement.

Le conseil communautaire a pris acte d'un montant prévisionnel pour ce déploiement établi à 26 250 000 € HT au titre de deuxième phase, auquel il convient d'affecter le reliquat disponible de la première phase, estimé à 2 286 439 € et une participation du Grand Châteaudun au même pourcentage que pour la première phase, soit 20 %, plafonnée à 4 792 712 €.

Afin de mettre en œuvre cette décision, il convient de conclure avec le SMO Eure-et-Loir Numérique des avenants aux conventions existantes.

Il précise que les conventions entre le SMO Eure-et-Loir Numérique et les territoires euréliens s'articulent comme suit :

- des conventions-cadres fixent les modalités générales de la programmation des investissements, dans le cadre des objectifs définis par le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) et par le plan de déploiement des infrastructures numériques d'Eure-et-Loir Numérique, sur la période 2013-2022 ;
- des conventions quadriennales précisent les engagements respectifs du SMO Eure-et-Loir Numérique et de chaque CC.

1.- Conventions-cadres

1.1.- Une convention-cadre relative au déploiement des infrastructures numériques (CCDIN) a été signée le 28 novembre 2013 entre Eure-et-Loir Numérique, les CC du Dunois, du Bonnevalais, des Trois-Rivières et des Plaines et Vallées Dunoises.

Cette convention-cadre prévoyait notamment :

- pour la CC du Dunois, le déploiement de FttH sur 100 % des lignes offrant au minimum 100 Mbits/s et de la fibre aux entreprises (FttO : « fiber to the office »), jusqu'en 2022 ;
- pour les CC des Trois Rivières et des Plaines et Vallées Dunoises, la montée en débit (FttN : « fiber to the node ») et le déploiement de la fibre aux entreprises, jusqu'en 2016.

Pour la CC du Dunois, le scénario d'intervention impliquait un montant total d'investissement estimé sur 2013-2022 à 8 020 000 € HT, sur deux phases :

- phase 1, déploiement FttH sur Châteaudun et Jallans ;
- phase 2, déploiement FttH sur Châteaudun (complément à la phase 1), Saint-Denis-les-Ponts, La Chapelle-du-Noyer, Lanneray.

La CC du Dunois s'engageait à apporter une participation de 20 % du montant HT de l'opération, soit 1 604 000 €.

Pour la CC des Trois Rivières, le scénario d'intervention impliquait un montant total d'investissement estimé sur 2013-2016 à 2 430 000 € HT, sur trois phases :

- phase 1, déploiement de cinq sites FttN sur Montigny-le-Gannelon, Autheuil, Romilly-sur-Aigre, Le Mée ;
- phase 2, déploiement de la collecte venant de la CC des Plaines et Vallées Dunoises vers Cloyes-sur-le-Loir, puis déploiement de la collecte venant de la CC du Dunois vers Arrou ;
- phase 3, aménagement de quatre zones d'activité en FttO, à Cloyes-sur-le-Loir et Arrou.

La CC des Trois Rivières s'engageait à apporter une participation de 20 % du montant HT de l'opération, soit 486 000 €.

Pour la CC des Plaines et Vallées Dunoises, le scénario d'intervention impliquait un montant total d'investissement estimé sur 2013-2016 à 2 600 000 € HT, sur trois phases :

- phase 1, déploiement de trois sites FttN à Marboué et Donnemain-Saint-Mamès ;
- phase 2, déploiement de la collecte venant de la CC du Bonnevalais et déploiement six sites FttN sur Lutz-en-Dunois, Ozoir-le-Breuil, Villampuy, Thiville, Moléans ;
- phase 3, aménagement de trois zones d'activité en FttO, à Marboué et Donnemain-Saint-Mamès.

La CC des Plaines et Vallées Dunoises s'engageait à apporter une participation de 20 % du montant HT de l'opération, soit 520 000 €.

Du fait de la fusion au 1^{er} janvier 2017 des CC du Dunois, des Trois-Rivières et des Plaines et Vallées Dunoises au sein de la CC du Grand Châteaudun, la convention-cadre du 28 novembre 2013 lie désormais Eure-et-Loir Numérique, la CC du Bonnevalais et la CC du Grand Châteaudun.

1.2.- Parallèlement, une convention-cadre relative au déploiement des infrastructures numériques (CCDIN) a été signée le 9 janvier 2014 entre Eure-et-Loir Numérique et la CC du Perche Gouët.

Cette convention-cadre prévoyait le déploiement du FttN (montée en débit), jusqu'en 2017.

Ce scénario d'intervention impliquait un montant total d'investissement estimé sur 2013-2017 à 1 670 000 € HT, sur deux phases :

- phase 1 (2013), montée en débit à Yèvres ;
- phase 2 (2014-2017), déploiement des neuf derniers sites FttN (montées en débit à Unverre, Brou, Moulhard, Bullou, Chapelle-Royale, Chapelle-Guillaume, Gohory, Mottereau).

La CC du Perche Gouët s'engageait à apporter une participation de 20 % du montant HT de l'opération, soit 334 600 €.

1.3.- Il convient de compléter la convention-cadre du 28 novembre 2013, conclue entre Eure-et-Loir Numérique, les CC du Dunois, du Bonnevalais, des Trois-Rivières et des Plaines et Vallées Dunoises, concernant notamment le territoire de l'ancienne CC des Plaines et Vallées Dunoises.

En effet, il y a lieu de prévoir une phase 4, relative au déploiement d'un site FttN à Conie-Molitard. En conséquence, le montant total d'investissement estimé correspondant à ce scénario d'intervention évolue de 2 600 000 € HT à 2 713 000 € HT, impliquant, pour un niveau de participation communautaire maintenu à 20 % du montant HT de l'opération, un accroissement de 520 000 € à 542 600 €.

Cette modification suppose la passation d'un avenant n° 1 à la convention-cadre du 28 novembre 2013.

1.4.- La volonté du Grand Châteaudun d'un déploiement du FttH sur l'ensemble de son territoire implique de même une modification de la convention-cadre du 28 novembre 2013.

Ainsi, est ajouté le déploiement du FttH sur 100 % des lignes offrant au minimum 100 Mbit/s entre 2020 et 2022, en complément du déploiement FttH déjà intervenu sur les communes de l'ancienne CC du Dunois.

En outre, il est précisé que pour la CC du Dunois, le déploiement du FttH est réalisé jusqu'en 2018, et non plus 2022 comme prévu par la convention-cadre initiale. Il est intégré les coûts réels des déploiements déjà intervenus, tant pour le FttH (Dunois) que pour le FttN (Trois Rivières, Plaines et Vallées Dunoises).

Ces évolutions se traduisent :

- pour le territoire de l'ancienne CC du Dunois, à un montant total d'investissement sur la période 2013-2018 ramené à 7 200 000 € HT, pour 8 020 000 € HT prévus à la convention-cadre du 28 novembre 2013, impliquant une participation communautaire de 20 % à hauteur de 1 440 000 €, pour 1 604 000 € initialement ;
- pour le territoire de l'ancienne CC des Trois Rivières, à un montant total d'investissement 2013-2016 ramené à 1 731 000 € HT, pour 2 430 000 € HT prévus à la convention-cadre de 2013, impliquant une participation communautaire de 20 % à hauteur de 346 200 €, pour 486 000 € initialement ;
- pour le territoire de l'ancienne CC des Plaines et Vallées Dunoises, à un montant total d'investissement 2013-2016 ramené à 1 852 000 € HT, pour 2 713 000 € HT prévus à la convention-cadre de 2013 et à son avenant n° 1, impliquant une participation communautaire de 20 % à hauteur de 370 400 €, pour 520 000 € initialement et 542 600 € après avenant n° 1 ;
- pour la CC du Grand Châteaudun, à un montant total d'investissement sur 2020-2022 estimé à 26 250 000 € HT, correspondant au déploiement du réseau de desserte FttH sur les communes d'Arrou, Brou, Bullou, Chapelle-Guillaume, Cloyes-les-Trois-Rivières, Conie-Molitard, Dampierre-sous-Brou, Donnemain-Saint-Mamès, Gohory, La Bazoche-Gouët, Logron, Marboué, Mézières-au-Perche, Moléans, Moulhard, Saint-Christophe, Thiville, Unverre, Yèvres, Villemaury.

À ce niveau global d'investissement correspond un apport de la communauté de 20 % du montant HT, soit 5 250 000 €.

Comme évoqué plus haut, le reliquat disponible de la première phase, estimé à 2 286 439 €, est affecté à la deuxième phase, dont le besoin de financement est ainsi réduit à :

$$26\,250\,000\ \text{€} - 2\,286\,439\ \text{€} = 23\,963\,561\ \text{€},$$

la participation du Grand Châteaudun s'appliquant à 23 963 561 €, soit :

$$23\,963\,561\text{ €} \times 20\% = 4\,792\,712\text{ €}.$$

À cet effet, il convient de conclure un avenant n° 2 à la convention-cadre du 28 novembre 2013.

2.- Conventions quadriennales

2.1.- Concernant les CC du Dunois, des Trois Rivières et des Plaines et Vallées Dunoises, des conventions quadriennales relatives au déploiement des infrastructures numériques (CQDIN) avaient été conclues entre Eure-et-Loir Numérique et chacune des trois communautés, afin de mettre en œuvre la convention-cadre du 28 novembre 2013.

Chaque convention quadriennale fixait les modalités et échéanciers de versement de la participation communautaire au financement des infrastructures numériques réalisées par Eure-et-Loir Numérique sur la période 2013-2016.

La convention quadriennale Eure-et-Loir Numérique / CC des Trois Rivières et la convention quadriennale Eure-et-Loir Numérique / CC des Plaines et Vallées Dunoises ont été signées le 30 mars 2014. La convention quadriennale Eure-et-Loir Numérique / CC du Dunois a été signée le 28 avril 2014.

Ces conventions quadriennales ont produit leurs effets jusqu'au 30 juin 2017.

2.2.- Il convient de conclure une nouvelle convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques entre Eure-et-Loir Numérique et la CC du Grand Châteaudun, sur la période 2017-2020.

Cette convention reprend les montants d'investissements prévus au démarrage (avant constat des économies réalisées), et donc la participation financière communautaire à 20 %, ce qui permet d'affecter immédiatement sur l'emprunt actuel une partie du financement des déploiements FttH qui seront lancés en 2020, et préfinancer la partie correspondant à l'économie réalisée.

Cette convention quadriennale fixe les modalités et les échéanciers de versement de la participation de la communauté de communes au financement des infrastructures numériques réalisées par Eure-et-Loir Numérique. Elle est établie pour une période courant de sa date de sa signature jusqu'au 30 juin 2050, à la suite du paiement de la totalité des sommes dues par la communauté.

Le planning des opérations concernées par cette convention est le suivant :

- en 2017,

- achèvement du déploiement de la fibre optique à l'abonné (FttH) sur les communes de Châteaudun, La Chapelle-du-Noyer et Saint Denis-des-Ponts,
- achèvement des opérations de montées en débit (FttN) de Thiville et Le Mée (financièrement inclus dans les conventions 2013-2016),
- réalisation de la montée en débit (FttN) de Conie-Molitar, d
- achèvement du déploiement du FttO sur les zones d'activités ;

- en 2018,

- déploiement de la fibre optique à l'abonné (FttH) sur la commune de Lanneray ;

- de 2017 à 2019,

- compléments éventuels au réseau de collecte pour rendre éligible au FttO des entreprises isolées.

Ces opérations représentent un montant total d'investissement sur 2017-2020 estimé à 4 000 000 € HT, correspondant à une participation de la communauté à hauteur de 20 %, soit 800 000 €.

2.3.- Concernant la CC du Perche Gouët, une convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques a été conclue avec Eure-et-Loir Numérique le 30 mars 2014, afin de mettre en œuvre la convention-cadre du 9 janvier 2014.

Cette convention quadriennale fixait les modalités et échéanciers de versement de la participation communautaire au financement des infrastructures numériques réalisées par le syndicat mixte sur la période 2013-2016.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant n° 1, signé le 1^{er} décembre 2016, modifiant le niveau des investissements relatifs aux montées en débit et au déploiement FttO, modifiant l'engagement financier de la communauté en précisant sa répartition par commune et en ajustant l'échéancier de versement.

2.4.- Consécutivement à :

- la fin de l'exercice des compétences de la CC du Perche Gouët au 31 décembre 2016,

- l'adhésion des communes de Brou, Bullou, Chapelle-Guillaume, Dampierre-sous-Brou, Moulhard, Gohory, Unverre et Yèvres à la CC du Grand Châteaudun,

- l'adhésion des communes de Chapelle-Royale et Luigny à la CC du Perche,

- l'adhésion de la commune de Mottereau à la CC Entre Beauce et Perche,

Il convient de répartir l'échéancier prévisionnel de la CC du Perche Gouët entre ces trois communautés pour la période 2017-2046.

Cette répartition fait l'objet d'un projet d'avenant n° 2 à la convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques du 30 mars 2014 entre Eure-et-Loir Numérique et la CC du Perche Gouët. Cet avenant devra être signé par les CC du Grand Châteaudun, du Perche, et Entre Beauce et Perche.

La quote-part des investissements réalisés en 2013-2016 sur les communes de Brou, Bullou, Chapelle-Guillaume, Dampierre-sous-Brou, Moulhard, Gohory, Unverre et Yèvres représente 1 589 500 € HT, correspondant à une participation communautaire à hauteur de 20 %, soit 317 900 €.

En conséquence il propose au conseil communautaire,

Vu l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BICCL-2016341-0002 du 6 décembre 2016 portant création de la communauté de communes du Grand Châteaudun, en ce qu'il lui donne compétente en matière d'études, de création d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques, au sens des dispositions précitées du CGCT,

Vu la convention-cadre relative au déploiement des infrastructures numériques du 28 novembre 2013 entre le syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique, les communautés de communes du Dunois, du Bonnevalais, des Trois-Rivières et des Plaines et Vallées Dunoises,

Vu la convention-cadre relative au déploiement des infrastructures numériques du 9 janvier 2014 entre Eure-et-Loir Numérique et la communauté de communes du Perche Gouët,

Vu la convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques du 30 mars 2014 entre Eure-et-Loir Numérique et la communauté de communes des Trois Rivières,

Vu la convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques du 30 mars 2014 entre Eure-et-Loir Numérique et la communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises,

Vu la convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques du 30 mars 2014 entre Eure-et-Loir Numérique et la communauté de communes du Perche Gouët,

Vu la convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques du 28 avril 2014 entre Eure-et-Loir Numérique et la communauté de communes du Dunois,

Vu la délibération n° 2017 248 du 26 juillet 2017 décidant du principe de déploiement de la fibre optique à destination de l'ensemble des foyers du territoire du Grand Châteaudun, de bien vouloir :

- décider de la passation d'un avenant n° 1 à la convention-cadre du 28 novembre 2013, conclue entre Eure-et-Loir Numérique, les communautés de communes du Dunois, du Bonnevalais, des Trois-Rivières et des Plaines et Vallées Dunoises, concernant notamment le déploiement d'un site FttN à Conie-Molitard,
- décider de la passation d'un avenant n° 2 à la convention-cadre du 28 novembre 2013, conclue entre Eure-et-Loir Numérique, les communautés de communes du Dunois, du Bonnevalais, des Trois-Rivières et des Plaines et Vallées Dunoises, portant déploiement du FttH sur l'ensemble du territoire du Grand Châteaudun sur 2020-2022, ajustant le calendrier de déploiement sur le territoire de l'ancienne communauté de communes du Dunois jusqu'en 2018, intégrant les montants réels d'investissements réalisés sur les territoires des anciennes communautés de communes du Dunois (2013-2018), des Trois Rivières (2013-2016) et des Plaines et Vallées Dunoises (2013-2016),
- décider de la passation avec Eure-et-Loir Numérique d'une convention quadriennale fixant les modalités et les échéanciers de versement de la participation de la communauté de communes au financement des infrastructures numériques sur la période 2017-2020, en vue d'achever le déploiement de la fibre optique à l'abonné (FttH) sur les communes de l'ancienne communauté du Dunois, le déploiement de la fibre optique aux entreprises (FttO) et les opérations de montées en débit (FttN),

- décider de la passation d'un avenant n° 2 à la convention quadriennale conclue le 30 mars 2014 entre Eure-et-Loir Numérique et la communauté de communes du Perche Gouët, répartissant l'échéancier prévisionnel de participation aux investissements réalisés sur les communes concernées entre les communautés de communes du Grand Châteaudun, du Perche, et Entre Beauce et Perche,
- autoriser le Président à signer cette convention et ces avenants, ainsi que tout acte ou pièce utile à la mise en œuvre de ces décisions.

M. Philippe VIGIER souligne le volontarisme du Grand Châteaudun dans cette action structurante et rappelle la mobilisation financière de la communauté pour le déploiement de la fibre optique. Il appelle tous les partenaires, spécialement la région, à soutenir cet investissement.

Vu l'exposé de M. le vice-président,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Les membres du conseil communautaire,

- décident de la passation d'un avenant n° 1 à la convention-cadre du 28 novembre 2013, conclue entre Eure-et-Loir Numérique, les communautés de communes du Dunois, du Bonnevalais, des Trois-Rivières et des Plaines et Vallées Dunoises, concernant notamment le déploiement d'un site FttN à Conie-Molitard,
- décident de la passation d'un avenant n° 2 à la convention-cadre du 28 novembre 2013, conclue entre Eure-et-Loir Numérique, les communautés de communes du Dunois, du Bonnevalais, des Trois-Rivières et des Plaines et Vallées Dunoises, portant déploiement du FttH sur l'ensemble du territoire du Grand Châteaudun sur 2020-2022, ajustant le calendrier de déploiement sur le territoire de l'ancienne communauté de communes du Dunois jusqu'en 2018, intégrant les montants réels d'investissements réalisés sur les territoires des anciennes communautés de communes du Dunois (2013-2018), des Trois Rivières (2013-2016) et des Plaines et Vallées Dunoises (2013-2016),
- décident de la passation avec Eure-et-Loir Numérique d'une convention quadriennale fixant les modalités et les échéanciers de versement de la participation de la communauté de communes au financement des infrastructures numériques sur la période 2017-2020, en vue d'achever le déploiement de la fibre optique à l'abonné (FttH) sur les communes de l'ancienne communauté du Dunois, le déploiement de la fibre optique aux entreprises (FttO) et les opérations de montées en débit (FttN),
- décident de la passation d'un avenant n° 2 à la convention quadriennale conclue le 30 mars 2014 entre Eure-et-Loir Numérique et la communauté de communes du Perche Gouët, répartissant l'échéancier prévisionnel de participation aux investissements réalisés sur les communes concernées entre les communautés de communes du Grand Châteaudun, du Perche, et Entre Beauce et Perche,
- autorisent le Président à signer cette convention et ces avenants, ainsi que tout acte ou pièce utile à la mise en œuvre de ces décisions.

M. Bruno PERRY informe l'assemblée qu'un questionnaire relatif aux actions communales dans le secteur scolaire va être envoyé par la communauté de communes. Son objectif est d'analyser de façon exhaustive le niveau et la nature des aides apportées dans ce domaine.

M. Fabien VERDIER informe que la Région Centre Val-de-Loire finance les projets artistiques et culturels à hauteur de 40 % sur ces projets et l'ex communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises ont pu en bénéficier.

M. Serge FAUVE indique que la région a adressé à la collectivité un questionnaire à rendre pour le 16 octobre, ce qui semble être un délai relativement court. Un courrier a été adressé à la région afin de demander une prorogation de ce délai. Un recensement des actions culturelles va être mené auprès des communes afin d'avoir une vision globale de ce qui se fait sur le territoire. Cela ne veut pas dire que tout sera forcément intégré au PACT 2018. Une réflexion, une discussion politique sera à prévoir prochainement. Il s'agit de définir quelles actions seront programmées, pour que tout le territoire puisse profiter du dispositif. Un groupe de travail se réunira le 9 octobre afin de procéder à une sélection.

Mme Alice BAUDET demande si la communauté de communes continue de financer les voyages, les sorties culturelles des collèges publics.

M. Bruno PERRY lui répond qu'une réflexion est en cours et que ce point fera l'objet d'arbitrages lors d'une prochaine réunion de bureau et en conseil communautaire.

M. le Président explique que chaque communauté avait un mode de fonctionnement différent. Tous les collèges bénéficient encore de ces dispositifs mais une réflexion doit être menée.

Monsieur Philippe MASSON invite les conseillers à une collation.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Alain VENOT lève la séance à 22h43.

M. Philippe MASSON
Secrétaire de séance

M. Alain VENOT
Président